

Anouch Bourmayan et Odile Leclercq (dir.)



Villon

Marguerite de Navarre

Boileau

Casanova

Sand

Genet

*Villon, Marguerite de Navarre,
Boileau, Casanova, Sand, Genet*

FRANÇOIS VILLON,
TESTAMENT

Géraldine Veysseyre

Le poète fécond en sa forge sentencieuse :
les proverbes dans le *Testament* de Villon

Isabelle Fabre

« Parler de contemplation » : le lexique
de la dévotion dans le *Testament* de Villon

MARGUERITE DE NAVARRE,
L'HEPTAMÉRON

Agnès Steuckardt

La transition entre récit et dialogue
dans *L'Heptaméron*

NICOLAS BOILEAU,
SATIRES

Éric Tourrette

La réticence dans les *Satires* de Boileau

Thibaud Mettraux

Rendre *raison* des épithètes de Boileau :
procès et redynamisation satirique

CASANOVA,
HISTOIRE DE MA VIE

Clara de Courson

Parler sous les plombs. Représentations
carcérales du discours dans l'*Histoire de ma vie*

Isabelle Chanteloube

Autoportrait de l'écrivain en surplomb :
la réécriture d'une aventure
dans l'*Histoire de ma vie* de Casanova

GEORGE SAND,
MAUPRAT

Florence Pellegrini

Énonciation, idéologie, autorité :
effets de voix dans *Mauprat*

JEAN GENET,
LE BALCON

Mairéad Hanrahan

Style et stylisation dans *Le Balcon* de Genet

ISBN de ce PDF tiré à part : 979-10-231-3125-3

François Villon – Testament · Le poète fécond en sa forge sentencieuse : les proverbes · Géraldine Veysseyre

STYLES, GENRES, AUTEURS 20

Ouvrage publié avec le concours de l'UFR de langue française
et de l'équipe « Sens, texte, informatique, histoire » (EA 4509)
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

Sorbonne Université Presses un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0695-4
© Sorbonne Université Presses, 2021

versions numériques PDF
© Sorbonne Université Presses, 2023

Composition : Emmanuel Marc DUBOIS/3d2s (Issigeac/Paris)

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33) (0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

Anouch Bourmayan & Odile Leclercq (dir.)

Villon,
Marguerite de Navarre,
Boileau, Casanova,
Sand, Genet

SORBONNE UNIVERSITÉ PRESSES
Paris

François Villon
Testament

LE POÈTE FÉCOND EN SA FORGE SENTENCIEUSE : LES PROVERBES DANS LE *TESTAMENT* DE VILLON¹

Géraldine Veysseyre

Villon [...] travaille dans le discontinu, l'énumératif, pour faire surgir [...] une image du poète marquée par l'ambivalente coexistence de virtuosité et d'autodérision².

Sans être aussi saturé d'oxymores que la *Ballade dite « des contre-vérités »* de François Villon, le *Testament* du même auteur recèle un grand nombre de tensions internes qui interdisent à ses exégètes de le réduire à une interprétation univoque³ – si ce n'est, comme le fait ici Madeleine Jeay, pour souligner l'« ambivalente coexistence » qu'on y observe d'éléments ou de traits habituellement contradictoires, voire exclusifs. Ainsi le poème oscille-t-il entre « le sérieux apparent et le bouffon, l'angoisse et le rire obscène⁴ » ; il est original mais fortement influencé par des modèles antérieurs, notamment le *Testament* de Jean de Meun ; savant mais aussi populaire ; etc. L'inventaire de ces caractéristiques relevant de la dualité contradictoire pourrait aisément être allongé dans un esprit tout médiéval, jusqu'à atteindre les proportions généreuses des listes analysées dans *Le Commerce des mots*⁵.

- 1 Nous remercions Stéphanie Le Briz pour son amicale relecture et pour ses utiles suggestions.
- 2 Madeleine Jeay, *Le Commerce des mots. L'usage des listes dans la littérature (xii^e-xiv^e siècles)*, Genève, Droz, 2006, p. 433.
- 3 Nous citons le texte du *Testament* tel qu'il a été établi dans François Villon, *Lais, Testament, poésies diverses*, éd. et trad. Jean-Claude Mühlethaler, avec *Ballades en jargon*, éd. et trad. Éric Hicks, Paris, Champion, coll. « Champion classiques, Moyen Âge », 2004. On y trouve aussi la *Ballade [des contre-vérités]* (p. 304).
- 4 Michel Zink, précise que le poème « mêle avec une extrême audace les tons et les registres, les thèmes » (*La Littérature française du Moyen Âge*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle », 1992, p. 298).
- 5 M. Jeay, *Le Commerce des mots*, op. cit.

Nous limiterons la présente enquête aux énoncés sentencieux dans la mesure où une récolte abondante et contrastée s'offre au lecteur du *Testament* de Villon. Les proverbes contribuent à placer ce poème sous le signe de la dualité assumée : car quoi de plus général, de plus collectif, de plus topique qu'un énoncé ou qu'un recueil parémiologique ? À l'inverse, quoi de plus individuel, de plus personnel, qu'un testament, qu'il soit juridique ou littéraire⁶ – qu'il soit sincère, ou à défaut moral et sérieux, comme ceux de Jean de Meun (milieu du XIII^e siècle⁷), de Philippe de Mézières (1392⁸) et comme le *Testament du Pèlerin* de Jean Gerson (ca 1400⁹) ; ou parodique, comme le *Testament de Monseigneur des Barres* de Fillon (1428¹⁰), le *Grand testament de Taste-vin* (XV^e siècle¹¹), et surtout le *Testament par esbatement* d'Eutache Deschamps¹², certainement connu de Villon ? En scandant d'énoncés sentencieux le *Testament* où

10

-
- 6 Sur les traits définitoires du *Testament*, voir notamment Tony Hunt, *Villon's Last Will: Language and Authority in the "Testament"*, Oxford/New York, Clarendon/Oxford UP, 1996. Comme le rappelle Jean-Claude Mühlethaler, les détails autobiographiques sont si précis dans celui de François Villon qu'on pourrait craindre que l'œuvre « se perde dans les aléas d'une vie [...], qu'elle s'engue dans l'anecdotique » (« Introduction » à *Lais, Testament, poésies diverses*, éd. cit., p. 24).
- 7 Poème édité dans *Le Testament maître Jehan de Meun : un caso letterario*, éd. Silvia Buzzetti Gallarati, Alessandria, Edizioni dell'orso, 1989.
- 8 Aussi intitulé « La preparation en Dieu de la mort d'un povre et viel pelerin selonc son desir et povre devocion » et édité dans Alice Guillemain, « Le Testament de Philippe de Mézières (1392) », dans *Mélanges de littérature du Moyen Âge au XX^e siècle, offerts à Mademoiselle Jeanne Lods*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1978, p. 297-322.
- 9 Autrement intitulé « Testamentum peregrini tendentis in paradisium » et édité dans Jean Gerson, *Œuvres complètes*, t. VII, *L'Œuvre française*, éd. Palémon Glorieux, Paris, Desclée & Cie, 1966, p. 142-143, n° 307.
- 10 Poème édité dans *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles : morales, facétieuses, historiques*, éd. Anatole de Montaiglon et James de Rothschild, Paris, Daffis, 1855-1878, 13 vol., t. VI, p. 102, n° 134. – On pourrait être tenté de faire entrer dans la catégorie des testament ludiques le *Testament de l'Âne* de Rutebeuf, mais il s'agit en réalité d'un conte folklorique dans lequel le testament de l'âne n'est qu'un motif drolatique inventé par le prêtre cupide qui sert de protagoniste au récit (poème édité et traduit dans Rutebeuf, *Œuvres complètes*, éd. et trad. française Michel Zink, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 2001, p. 104-113).
- 11 Édité dans *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles*, éd. cit., t. III, p. 77.
- 12 Eustache Deschamps, *Œuvres complètes*, éd. par le Marquis de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, t. VIII : *Lettres*, Paris, Firmin Didot et Cie, coll. « Société des anciens textes français », 1893, p. 29-32.

il dessine, en trompe-l'œil, une figure très individualisée du poète, François Villon opère donc un choix paradoxal. Cependant, sa mise en œuvre du procédé est suffisamment concertée pour nous offrir un aperçu instructif de son art poétique.

CIRCONSCRIRE LA MATIÈRE GNOMIQUE CHEZ VILLON : DÉFINIR ET QUANTIFIER PROVERBES ET SENTENCES

Avant d'examiner en détail la manière dont François Villon met à contribution les matériaux parémiologiques, il convient de délimiter le corpus considéré et, à cette fin, d'établir clairement ce que l'on entend par *proverbe* ou *sentence*.

La parémie chez François Villon : essai de définition des proverbes et sentences du *Testament*

Comme le rappelle Élisabeth Schulze-Busacker, « les difficultés, voire l'impossibilité de définir et de distinguer le proverbe et la sentence ne datent pas d'hier¹³ ». Les efforts accomplis pour y parvenir ont été assidus, et ce depuis Aristote jusqu'à nos jours, en passant par Quintilien ou Érasme¹⁴. En conséquence, l'écueil vient moins d'une pénurie de définitions que d'un excès de propositions, qui se recoupent tout ou partie. Une fois mises en pratique, les diverses définitions formulées aboutiraient sans doute à des relevés et à des corpus très similaires. Toutefois, ces définitions font porter l'accent sur des aspects différents du proverbe et tracent de manière variable la ligne de démarcation entre proverbes et sentences.

Commençons par le proverbe. Pour appréhender la matière parémiologique que l'on rencontre dans le *Testament* de Villon, nous avons retenu les quatre caractéristiques fondamentales suivantes :

13 Élisabeth Schulze-Busacker, *La Didactique profane au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 13. Il s'agit d'une traduction presque littérale (et avouée) du constat fait de longue date par Archer Taylor (*The Proverb*, Cambridge [Mass.], Harvard UP, 1931, p. 3).

14 Pour des détails sur le sujet, voir É. Schulze-Busacker, *La Didactique profane au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 13-23.

1. Le proverbe énonce une vérité générale¹⁵.
2. Cette vérité est assertée comme un propos autorisé (fondé sur une *auctoritas*), consensuel, voire incontestable, qu'un marqueur de citation explicite y soit inclus ou non. Si un tel marqueur est présent, celui-ci peut être présenté comme le reflet d'une pensée populaire et anonyme ou, au contraire, attribué à une source reconnue (Écriture sainte, auteur antique ou vénéré).
3. Le proverbe est un énoncé autonome, aux plans sémantique et syntaxique, du moins dans sa dimension littérale¹⁶ – ce qui ne l'empêche pas d'entrer en résonance avec le texte auquel il est intégré et d'acquiescer parfois, ce faisant, plusieurs niveaux d'interprétation, voire une dimension polysémique.
4. La forme conférée au proverbe – prosodie particulière, archaïsme syntaxique, brièveté, intégration de locutions ou d'images, etc. – le rend frappant, facile à mémoriser, saillant, voire éruptif, par rapport au texte dans lequel il est inséré¹⁷.

En l'occurrence, le travail accompli par Villon sur la forme des énoncés de vérité générale est difficilement réductible aux définitions les plus strictes. Tel est le cas aussi bien dans la *Ballade des proverbes* que dans le *Testament*. Quoique les procédés d'écriture mis en œuvre dans les

15 Cet élément de définition vaut depuis l'Art oratoire de Quintilien et les *Étymologies* d'Isidore de Séville (analysés et cités *ibid.*, p. 17 et n. 2).

16 Cette caractéristique du proverbe, que Quintilien nomme *rotunditas*, était déjà un trait définitoire de la *sententia* latine (*ibid.*, p. 15). Il est également retenu par la critique moderne. Voir, notamment, Claude Buridant, « Avant-propos », dans Claude Buridant et François Suard (dir.), *Richesse du proverbe*, t. 1, *Le Proverbe au Moyen Âge*, Lille, Université de Lille, 1984, t. 1, p. x.

17 Voir Algirdas Julien Greimas, « Idiotismes, proverbes, dictons », *Cahiers de lexicologie*, 2, 1960, p. 41-61, ici p. 56 : les proverbes « se découpent nettement de la chaîne [parlée] ». Mettant lui aussi l'accent sur la dimension formelle du proverbe, Claude Buridant parle de « structure formulaire » (« Avant-propos », art. cit., p. x). Plusieurs des traits mis en valeur par la critique moderne font écho aux éléments retenus par Quintilien pour définir la *sententia* latine : la *brevitas* (« brièveté »), la *memoria* (« propension à se fixer dans la mémoire »), les deux aboutissant à la *delectatio*, le proverbe visant alors surtout à susciter le plaisir esthétique de l'auditeur (voir É. Schulze-Busacker, *La Didactique profane au Moyen Âge*, op. cit., p. 15-16, d'après François Delarue, « La "sententia" chez Quintilien », *La Licorne*, 3, « Formes brèves », 1979, p. 97-124).

deux poèmes soient radicalement différents, l'un et l'autre attestent la capacité qu'a Villon de renouveler profondément la matière parémique. Dans la *Ballade des proverbes* – si elle est bien de sa plume –, Villon fait la preuve que respecter des contraintes formelles exigeantes (d'ordres métrique, syntaxique, etc.) ne l'empêche pas, bien au contraire, de façonner des énoncés sentencieux marquants¹⁸. La manière dont les énoncés gnomiques sont formulés dans le *Testament* va à rebours de ce moule contraignant et de ce style formulaire : par contraste, les segments sentencieux du *Testament* se caractérisent par une extrême variété, que ce soit en termes de calibre, d'adéquation au mètre, de remploi de formules lexicalisées, etc. Leur intégration au cours du *Testament* se fait elle aussi selon des schémas très divers. Le *Testament* illustre donc les considérations d'Henri Meschonnic sur le proverbe en plaçant résolument la fabrique et l'intégration des énoncés gnomiques au niveau du discours plutôt que de la langue¹⁹.

Afin d'embrasser l'ensemble de cette matière sentencieuse dont l'hétérogénéité est un choix délibéré du poète, il convient de prendre en compte non seulement les proverbes au sens strict – caractérisés par leur frappe saillante et leur style formulaire²⁰ –, mais encore les formules sentencieuses dont le fond, à valeur générale, coïncide avec celui des précédents, mais dont la forme est moins remarquable et le calibre souvent plus considérable²¹. Autonomes aux plans syntaxique et sémantique, ces énoncés sentencieux contribuent à faire entendre un

18 Pour une analyse de ces contraintes, que respecte l'auteur tout en forgeant un grand nombre de proverbes neufs, absents des répertoires de l'époque, voir Pierre Demarolle, « Autour de la *Ballade des proverbes*. Aspects logiques de la poésie de François Villon », dans Cl. Buridant et Fr. Suard (dir.), *Richesse du proverbe*, op. cit., t. I, p. 75-85 et Giuseppe Antonio Brunelli, « “Tant grate chevre que mal gist...” : La ballade de Villon dite des proverbes (sagesse populaire et autobiographie) », *L'Analisi linguistica e letteraria*, 1/2, 2000, p. 257-267.

19 Voir Henri Meschonnic, « Les proverbes, actes de discours », *Revue des sciences humaines*, 163, « Rhétorique du proverbe », juillet-septembre 1976, p. 419-430.

20 Exemple double : « Nécessité fait gens mesprendre / Et fain saillir le loup du boys » (v. 167-168) ; ou encore, « Car de la pance vient la dance ! » (v. 200).

21 « Mais en femmes d'onneur et nom / Franc homme, se Dieu me sequeure, / Se doit employer, ailleurs non » (v. 583-585) ou « Le Saige ne veult que contende / Contre puissant povre homme las, / Affin que les filletz ne tende / Et qu'il ne trebuche en ses las » (v. 1461-1464).

certain nombre de lieux communs, mais interrompent de manière moins nette que les proverbes le fil du discours dans lequel ils sont insérés²².

François Villon sensible à la mode ?

Popularité et circulation des proverbes au xv^e siècle

14

François Villon ne tranche pas sur la culture de son époque en manifestant un penchant avéré pour les proverbes. En effet, la matière gnomique, déjà bien présente dans la littérature française du Moyen Âge central, notamment dans les romans en vers, gagne encore du terrain aux XIV^e et XV^e siècles. Sa faveur est sensible tant chez les auteurs que chez les lecteurs du temps, du moins chez ceux qui ont annoté les manuscrits qu'ils possédaient : non seulement les proverbes émaillent alors les genres littéraires les plus divers – narratifs, poétiques et dramatiques²³ –, mais encore ils sont fréquemment signalés dans les marges des copies manuscrites par des annotations diverses. Que celles-ci soient tracées par des copistes professionnels ou par les utilisateurs des manuscrits concernés, ces marques d'intérêt pour les proverbes sont d'autant plus significatives qu'il arrive souvent que seuls ces derniers soient ainsi mis en valeur. De telles interventions signalétiques suggèrent que les proverbes étaient des points de repère attendus et que leur caractère incident et autonome était ainsi perçu et apprécié comme tel. Dans certains manuscrits, l'autonomie des proverbes donne lieu à un balisage permettant une lecture continue de cette matière, excluant le reste de l'œuvre et réduisant de fait le corps du texte au statut de paratexte d'un

22 Notons que les frontières tracées par la critique entre proverbes et formules sentencieuses sont labiles. Ainsi a-t-on pu les différencier par leurs sources, les proverbes s'appuyant sur la sagesse populaire à l'inverse des sentences qui trouveraient leur légitimité dans une source autorisée (voir É. Schulze-Busacker, *La Didactique profane au Moyen Âge, op. cit.*, p. 14). Nous avons privilégié ici l'opposition formelle entre les proverbes et sentences en raison du corpus bigarré qui apparaît dans le *Testament* de Villon.

23 Sur la littérature narrative, voir Élisabeth Schulze-Busacker, *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du Moyen Âge français : recueil et analyse*, Genève/Paris, Slatkine/Champion, 1985. À la même époque, on trouve aussi une quantité significative d'énoncés gnomiques dans les chroniques historiques, les mises en prose d'épopées antérieures, les œuvres allégoriques en vers, dans divers genres poétiques, enfin dans plusieurs mystères ou Passions des XIV^e et XV^e siècles, etc.

recueil d'énoncés parémiologiques. Ce genre de recueils est par ailleurs très populaire au Moyen Âge, en particulier au xv^e siècle²⁴.

Il est peu probable que les écrivains du Moyen Âge tardif aient été conscients du danger que couraient leurs œuvres d'être ainsi réduites à des écrins destinés à mettre en valeur les proverbes qu'elles incluaient. Reste que, sans refuser aux lecteurs de son temps le plaisir qu'ils pourront tirer à identifier des proverbes familiers – plaisir de la connivence – ou à en savourer de neufs – plaisir de la découverte –, Villon formule et introduit de telle manière ses énoncés de vérité générale qu'ils se prêtent aussi mal que possible à une lecture en série. En effet, ils sont si étroitement solidaires du maillage du texte qu'il est malcommode de les en extraire et qu'ils perdraient tout leur sel si l'on s'y essayait.

15

La présence tangible des proverbes et sentences dans le *Testament*

Moyennant les critères inclusifs que nous avons élus, on repère un total de 52 proverbes ou énoncés sentencieux dans les 2 100 octosyllabes du *Testament*²⁵. On y rencontre donc une formule de vérité générale tous les quarante vers environ, soit une formule de vérité générale toutes les cinq strophes²⁶. Ce chiffre est assez important pour concrétiser une première impression de lecture : les énoncés sentencieux et proverbes, sans être omniprésents ni intervenir à intervalles réguliers, sont assez nombreux pour ne pas passer inaperçus. Leur récurrence est suffisante

24 Voir Élisabeth Schulze-Busacker, « La constitution des recueils de proverbes et de sentences dans l'Antiquité tardive et le Moyen Âge », dans Pierre Nobel (dir.), *La Transmission des savoirs au Moyen Âge et à la Renaissance*, t. 1, *Du xii^e au xv^e siècle*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2005, p. 259-287 et Marie-Thérèse Lorcin, *Les Recueils de proverbes français (1160-1490). Sagesse des nations et langue de bois*, Paris, Champion, 2011.

25 Parmi les items repérés, deux servent de refrains à une ballade. Ce sont là les seuls recoupements que l'on puisse opérer entre les items recensés : par ailleurs, chaque proverbe ou formule sentencieuse ne figure qu'une seule fois dans le poème, qui compte donc trente-huit énoncés gnomiques distincts.

26 Ainsi donc, 85 des 2 100 vers du *Testament*, soit à peine plus de 4 % des vers du poème, contiennent des énoncés de vérité générale. Si l'on prend la syllabe comme unité de calcul (sachant que le *Testament* inclut, à côté d'une majorité d'octosyllabes, 269 décasyllabes), on observera que les formules gnomiques, toutes situées dans des sections en octosyllabes, occupent 686 syllabes sur les 17 338 du *Testament*, soit un peu moins de 4 % du volume du poème.

pour qu'ils rendent perceptible, collectivement, le motif rhétorique qu'ils constituent.

Leur répartition dans le *Testament* contribue à attirer d'emblée l'attention des lecteurs sur la matière sentencieuse du poème. En effet, les proverbes ne sont pas distribués dans le poème de manière régulière : deux sections du *Testament* sont vierges d'énoncés parémiques, à savoir le début et la fin du testament à proprement parler, soit quelque 600 vers répartis en blocs de 227 vers d'une part et 408 de l'autre²⁷. Le premier de ces blocs inclut deux ballades – celle que « Villon fait a la requeste de sa mere, pour prier Nostre Dame » (v. 873-909) et celle « [de Villon a s'amyel] » (v. 941-977) –, ainsi que le « Lay [ou plutost rondeau] » qui les suit immédiatement (v. 978-989). Plus que ces poèmes insérés, assez nombreux dans le *Testament*²⁸, c'est l'*ethos* du poète qui isole ce passage : ses propos s'y font exceptionnellement sérieux, voire sincères²⁹. La seconde section sans proverbes est riche, elle aussi, en poèmes à forme fixe : depuis la « Ballade [de bonne doctrine à ceulx de mauvaise vie] » (v. 1692-1719) et la « Bergeronnecte » (v. 1784-1795) qui l'ouvrent jusqu'à la « [Ballade de Fortune] » qui clôt le poème (v. 2060-2100) en passant, notamment, par le « Verset » des vers 1892 à 1903. Elle marque surtout la conclusion du poème, au cours de laquelle le poète semble se détourner des énoncés généralisants.

En dehors de ces deux sections isolées, les proverbes et énoncés sentencieux s'égrènent régulièrement au fil du *Testament* : on en compte à peu près une occurrence tous les trente octosyllabes dans les 792 premiers vers de l'œuvre, puis une tous les vingt-six octosyllabes entre les vers 1021 et 1691³⁰.

27 Il s'agit des vers 793-1020 et 1692-2100.

28 On ne compte pas moins de vingt-et-un poèmes insérés dans le *Testament*. Parmi ceux-ci, dix sont des ballades, éventuellement doubles ou à quatre strophes, de sorte qu'en nombre de vers, ces insertions représentent une proportion non négligeable du *Testament*.

29 Sur la possibilité, débattue, que certaines sections du *Testament* échappent à la tonalité ironique de l'ensemble, voir T. Hunt, *Villon's Last Will, op. cit.*, chap. IV, « The Voice of Morality », p. 72-81.

30 Ainsi trouve-t-on 25 formules gnomiques dans les 792 premiers vers du texte ; puis 13 formules distinctes, parmi lesquelles deux sont répétées 8 fois comme refrains de ballades, soit un total de 26 énoncés parémiques dans les v. 1021 et 1691 (soit

On est loin, bien entendu, de la *Ballade des proverbes* dont chaque octosyllabe recèle un proverbe de style formulaire³¹; mais le *Testament* se caractérise par des énoncés sentencieux plus fréquents que le *Lais* ou *Petit testament* du même François Villon, dont les 320 octosyllabes n'incluent que quatre formules de vérité générale, soit une tous les quatre-vingts vers³². En dehors des œuvres de François Villon lui-même, on trouve des textes, et notamment des poèmes, dans lesquels la matière parémique a une présence bien plus notable. Ainsi par exemple du *Passetemps* de Michault Taillevent, antérieur de quelque vingt ans, qui en compte au moins une occurrence tous les sept vers³³.

CALIBRE ET DISTRIBUTION DES PROVERBES :

EFFETS CONCERTÉS D'IRRÉGULARITÉ

En dépit de la pulsation assez stable qui rythme l'apparition des formules de vérité générale dans le *Testament*, leur formulation et les modalités de leur insertion dans le poème visent la variété plutôt que l'uniformité. Ainsi de leur position variable dans la strophe ou de leur adéquation à l'octosyllabe, qui n'est pas systématique.

Le proverbe et le vers

Pour faire varier la forme de ses énoncés parémiques, le poète joue d'abord sur leur calibre. Le schéma attendu est celui d'une adéquation entre le proverbe et l'octosyllabe; un accord quantitatif auquel se prête naturellement le format d'une grande quantité des proverbes médiévaux répertoriés³⁴. Dans le *Testament*, cette identité s'observe dans une

671 vers).

31 Villon, *Lais, Testament, poésies diverses*, éd. cit., p. 306-308.

32 *Ibid.*, p. 44-62. Ces énoncés parémiques se trouvent aux v. 5-8, 29, 61-62 et 135-136. La section qui énonce les legs à proprement parler (v. 65-272) en est presque dépourvue, comme dans le *Testament*.

33 Sur ce poème, voir *infra* les n. 57 et 58, p. 24.

34 Joseph Morawski, éditant plusieurs recueils de proverbes antérieurs au xv^e siècle, y observait déjà : « beaucoup de proverbes présentent une forme rythmique déterminée : vers de 8, 10 ou 12 syllabes, ou distiques » (*Proverbes français antérieurs au xv^e siècle*, Paris, Champion, coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1925, p. xvi).

majorité de cas, en priorité pour les proverbes au sens strict, dont la dimension formulaire épouse le format d'un seul octosyllabe ou de deux :

Bienfait ne se doit oublier (v. 88),

Car a la mort tout [s']assouvit (v. 224),

Six ouvriers font plus que trois (v. 616).

Les mons ne bougent de leurs lieux,
Pour ung povre, n'avant n'arriere (v. 127-128),

18

Necessité fait gens mesprendre
Et fain saillir le loup du boys (v. 167-168),

Et meure ou Paris ou Elayne,
Quicunques meurt, meurt a douleur (v. 313-314)³⁵,
etc.³⁶.

On notera que dans ce dernier cas, il ne s'agit jamais de couplets d'octosyllabes rimant entre eux³⁷. De fait, la forme des strophes du *Testament*, où les rimes suivent le schéma ababbcbc, n'est guère propice à cette structure en couplet, seuls les vers 4 et 5 de la strophe offrant la possibilité de la mettre en place. Néanmoins, par trois fois, le poète a tourné la difficulté pour les faire rimer. Ainsi, entre les vers 214 et 216 – « Car “jeunesse et adollesance” / [...] / “Ne sont qu'abuz et ygnorance” » (octosyllabes 6 et 8 de la strophe) –, il insère la marque

35 À défaut de rime, une unité formelle et sonore est conférée à ce distique par l'emploi réitéré du verbe *mourir*, auquel s'ajoute l'insistante assonance en [œ] qui unit les trois formes de ce verbe au nom *douleur*.

36 17 des 38 proverbes contenus dans le *Testament* correspondent à un seul octosyllabe, 13 à deux octosyllabes. Parmi les premiers, quatre ne comptent en fait que 7 syllabes parce qu'ils commencent par un mot de liaison (le plus souvent *car*) – question sur laquelle nous reviendrons *infra* (p. 22, n. 51). Parmi les seconds, quatre occupent plus précisément 15 syllabes parce qu'ils s'ouvrent eux aussi par un mot de liaison monosyllabique.

37 Dans les proverbes d'origine littéraire, cette rime est pourtant fréquente (voir J. Morawski, *Proverbes français antérieurs au xv^e siècle*, op. cit., p. xvii).

d'attribution du proverbe (« – C'est son parler³⁸, ne moins ne mes – », v. 215), et il relie ainsi ses deux vers par la rime c. Peut-être est-ce là le moyen de donner une forme littéraire et poétique à un lieu commun formulé de manière variée par quantité de proverbes latins, italiens, allemands ou français³⁹, par exemple dans un *Isopet* français : « Oncques ne firent compaignie / Juenesce et sans⁴⁰ ». Une configuration très proche se retrouve aux vers 622 à 624 du *Testament*. Villon y fait précéder le proverbe très répandu « Pour une joye cent doulours⁴¹ » (v. 624) d'une liste de sujets auxquels il est susceptible de s'appliquer : « De chiens, d'oyselx, d'armes, d'amours » (v. 622). Entre ces deux vers unis par une rime aussi topique que riche pour l'œil⁴² est inséré un commentaire métatextuel : « C'est pure ver(i)té decelée » (v. 623)⁴³. Pour le reste, les distiques parémiques se développent dans des vers consécutifs et donc pourvus de finales distinctes.

À côté de ces formules occupant un ou deux vers, on repère huit énoncés parémiques – soit un peu moins d'un quart d'entre eux – qui se distinguent par un calibre plus atypique. Ils tranchent sur la masse des précédents tantôt par un volume supérieur – trois ou quatre vers⁴⁴, voire

38 Sont ici rapportés les propos du « Saige », formule désignant ici l'Écclésiaste, cité aux vers 209-210.

39 Voir Samuel Singer (dir.), *Thesaurus proverbiorum Medii Aevi. Lexikon der Sprichwörter des romanisch-germanischen Mittelalters*, Berlin/New York, De Gruyter, t. VI, 1998, p. 376-377, s.v. « Jung » (2.9 : « *Jugend ist nährisch und unverständlich* »).

40 *Recueil général des Isopets*, éd. Julia Bastin, Paris, Champion, 1929-1982, 3 vol., t. III, p. 61, v. 99 (cité dans S. Singer [dir.], *Thesaurus proverbiorum Medii Aevi, op. cit.*, t. VI, p. 376). – En substance, « jeunesse et sagesse n'ont jamais fait bon ménage ».

41 Plusieurs autres proverbes de formulation très proche sont cités, à côté de ce vers de François Villon, dans S. Singer (dir.), *Thesaurus proverbiorum Medii Aevi, op. cit.*, t. III, 1996, p. 477-478, s.v. « Freude ».

42 Riche en tant que rime graphique, la terminaison commune *-ours* est pauvre en revanche au plan phonétique, les consonnes finales n'étant plus prononcées à l'époque du *Testament* – ce qui vaut tant pour la désinence de pluriel que pour la liquide [r].

43 Un troisième exemple de ce procédé se repère aux v. 421 et 423, vers unis par la rime *-el* parce qu'ils sont séparés par la concessive « Quoy que pense riche pillart », qui discrédite les contradicteurs possibles de la vérité énoncée par le proverbe.

44 On compte une seule occurrence d'énoncé parémique de 3 octosyllabes, contre 3 occurrences se déployant sur 4 vers. Voir, à titre d'exemples, « “[...] Mieux vault vivre soubz groz bureau / Pouvre qu'avoir esté seigneur / Et pourrir soubz riche

l'ensemble de la strophe XXXIX⁴⁵ –, tantôt par un nombre de syllabes qui, n'étant pas multiple de huit, les conduit à être à cheval sur deux ou trois octosyllabes dont ils n'occupent qu'une partie, soit sous forme d'énoncés continus⁴⁶ soit, plus rarement, d'énoncés interrompus par une incidente. Ainsi, aux vers 582-584, la formule sentencieuse encadre une incidente parenthétique attestant la sincérité du locuteur lorsqu'il l'énonce : « [...] Mais en femmes d'honneur et nom / Franc homme, se Dieu me sequeure, / Se doit employer, ailleurs non »⁴⁷ ». Celle-ci vient restreindre le calibre de ce proverbe, qui n'occupe donc pas la totalité de trois octosyllabes.

Le proverbe et la strophe : illustrations de l'épiphonème proverbial et variations

Outre ces jeux d'enjambement fondés sur des décalages de calibre entre proverbe et vers, le poète travaille à faire varier la place de ses énoncés gnomiques dans la strophe et leur (r)apport sémantique à cette même strophe. La souplesse qu'il introduit ainsi ne l'empêche pas d'illustrer abondamment une figure en vogue à la fin du Moyen Âge : l'épiphonème proverbial. Ce procédé poétique cher aux rhétoriciens a été analysé et défini par Paul Zumthor tant par sa position finale dans la strophe que par son rôle consistant à résumer cette même strophe, à la conclure, à en opérer la globalisation thématique⁴⁸. François Villon, loin de mépriser ce procédé alors courant, place vingt-sept de ses trente-huit énoncés gnomiques en fin de strophe ; il use aussi, ponctuellement, de la licence autorisant à ouvrir une strophe sur un épiphonème répondant à l'impératif de continuité sémantique évoqué ci-dessus. Ainsi aux vers 313 et 314, qui ouvrent la strophe XL : « Et meure ou Paris ou Elayne, / Quicunques

tumbeau » (v. 286-288) et « Povreté chagrine, doulente, / Tousjours despiteuse et rebelle, / Dit quelque parole cuisante ; / S'elle n'ose, si le pense elle » (v. 269-272).

45 Noter que cette strophe, absente du manuscrit C (Paris, BnF, fr. 20041) choisi comme témoin de base par Jean-Claude Mühlethaler, y est interpolée sur la foi du manuscrit F (Stockholm, Kungliga Biblioteket, V.u.22). Voir Villon, *Lais, Testament, poésies diverses*, éd. cit., p. 100 et n. de la p. 220.

46 « [O]n doit jeune cœur en jeunesse, / Quant on le voit viel en viellesse, / Excuser » (v. 116-118).

47 Villon, *Lais, Testament, poésies diverses*, éd. cit., p. 116 ; nous soulignons.

48 Paul Zumthor, « L'épiphonème proverbial », *Revue des sciences humaines*, 163, « Rhétorique du proverbe », juillet-septembre 1976, p. 313-328.

meurt, meurt a douleur ». Apparaissent, dans la suite de la strophe, des modulations descriptives concrètes concernant cette douleur, qui viennent illustrer le thème général annoncé par l'épiphonème. Reste que la position finale de l'épiphonème, canonique, est majoritaire dans le *Testament* et que la plupart des énoncés concernés répondent au rapport sémantique défini par Zumthor : être dans la continuité logique de la strophe – ou au moins d'une partie de celle-ci – en fournissant des explications, des justifications ou une reformulation frappante des vers précédents. En voici quelques exemples : la formule « Car de la pance vient la dance ! » (v. 200) explicite de manière ludique les raisons pour lesquelles le poète s'éloigne de l'amour, laissant ses joies aux hommes bien nourris – réserve du poète dont les modalités sont évoquées dans les vers précédents de la strophe XXIV. Par ailleurs, la maxime « Tousjours n'ont pas clerks l'au dessus » (v. 1289) justifie (du moins à un premier niveau de lecture) les études souhaitées par Villon pour « [ses] troys povres orphelins » (v. 1275) et évoquées dans la strophe CXXVIII. De même le proverbe « Bienfait ne se doit oublier » (v. 88) justifie le contenu de la seconde moitié de la strophe XI (v. 85-87). Plus loin, l'observation générale « Povreté chagrine, doulente, / Tousjours despiteuse et rebelle, / Dit quelque parolle cuisante ; / S'elle n'ose, si le pense elle » (v. 269-272), commentaire métatextuel portant sur la condition du poète, justifie l'énonciation des plaintes émises dans une longue série de strophes précédentes, depuis la strophe XII et jusqu'à la strophe XXXIV, que vient clore l'énoncé généralisant⁴⁹. Enfin la première strophe de la « Ballade [intitulée *Les Contredictz de Franc Gontier*] » s'achève sur un constat de portée générale – « Lors je congneuz que, pour dueil appaisier, / Il n'est tresor que de vivre a son aise » (v. 1481-1482) – qui est présenté comme la déduction logiques des observations ponctuelles présentées dans les vers précédents (v. 1473-1480)⁵⁰. Cette articulation entre corps de la

49 Même en illustrant globalement le procédé répandu de l'épiphonème proverbial, le poète joue avec la convention selon laquelle l'articulation sémantique construite entre le proverbe et la strophe intervient à l'échelle de ladite strophe. Il arrive assez souvent dans le *Testament* que le proverbe venant clore une strophe s'inscrive dans la continuité soit de plusieurs strophes successives – et éventuellement d'un assez grand nombre de celles-ci –, soit de quelques vers seulement.

50 À cet effet de continuité horizontale s'ajoute, dans le cas de ce proverbe, un effet

strophe et épiphonème est parfois explicitée par la conjonction *car*⁵¹, mais une telle continuité logique est si attendue que, dans la majorité des cas, elle demeure implicite, le proverbe étant simplement juxtaposé aux vers qui le précèdent⁵².

Néanmoins, sur ce point comme sur d'autres, le poète introduit de la souplesse et un certain nombre de variations par rapport au schéma conventionnel de l'épiphonème proverbial. Pour ce faire, il joue à la fois sur la place des énoncés gnomiques et sur le rapport entre les proverbes placés en fin de strophe et les vers qui les précèdent. Ainsi, il insère un certain nombre de proverbes en cours de strophes, le plus souvent à partir du vers 5, point de redémarrage de l'énonciation dans une majorité de cas⁵³. Surtout, il place, bien en vue à la fin de trois de ses strophes, des formules gnomiques qui tranchent sur les vers qui les précèdent, qu'elles aient un rendement contrastif ou introduisent une digression. On peut en prendre deux exemples, respectivement introduits par les mots de liaison *mais* et *auffort* qui matérialisent la rupture. La formule gnomique des vers 1180-1181 – singulièrement plate dans sa forme comme dans son contenu – feint de réprover les condamnations exprimées contre les Mendiants dans le *Roman de la Rose* de Jean de Meun et le *Liber lamentationum*⁵⁴. Cet énoncé de vérité générale, empreint de la même ironie que les strophes précédentes (CXVI-CXVIII), marque une rupture microstructurale par rapport aux deux vers qui précèdent immédiatement, mais s'inscrit dans la continuité logique d'un développement plus large qui regroupe des commentaires faussement favorables aux Frères prêcheurs. Il s'agit donc

22

macrostructural lié à son statut de refrain de la ballade. Cette position le conduit à être réitéré (et chanté) à la fin de chaque strophe, s'opposant ainsi à bien d'autres ballades célébrant une vie bien éloignée du rêve pastoral (v. 1238-1265 ou 1422-1456 par exemple).

51 Dans 5 cas sur 27 (v. 200, 214, 224, etc.).

52 Dans 17 cas sur 27 (v. 88, 127, etc.).

53 On en compte huit exemples (sur trente-huit), notamment aux v. 375-376, 431-432 ou 589.

54 « Maistre Jehan de Meun s'en mocqua / De leur façon ; si fist Mathieu. / Mais on doit honorer ce qu'a / Honnoré l'Eglise de Dieu » (v. 1178-1181). Sur les allusions faites ici à ces deux textes, voir Villon, *Poésies complètes*, éd. Claude Thiry, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 1991, p. 184.

pour le poète de jouer sur les conventions de l'épiphonème proverbial : feignant formellement de prendre le contrepied de la continuité logique attendue, le poète creuse en réalité le sillon d'une ironie qui unit cette pirouette finale à son faux éloge préalable des Mendiants⁵⁵.

Une autre manière d'introduire du jeu par rapport aux conventions de l'épiphonème proverbial se manifeste à la strophe CXXXIII :

Les bources des Dix [et] Huit Clercs
 Aront, je m'y vueil travaillier.
 Pas ilz ne dorment comme loirs,
 Qui troys moys sont sans resveillier.
Auffort, triste est le sommeillier
Qui fait aise jeune en jeunesse,
Tant qu'en fin lui faille veillier
Quant reposer deust en viellesse (v. 1322-1329 ; nous soulignons)⁵⁶.

Dans ce cas de figure, non seulement l'énoncé gnomique est exagérément dilaté, perdant ainsi de la force conclusive que lui confère habituellement son caractère formulaire, mais encore il est présenté comme une digression n'entretenant avec les vers précédents qu'un rapport thématique lâche. Exprimant une appréciation dysphorique, il tranche en apparence sur le plaisir – feint et limité aux joies de l'ironie – que donnent au poète le spectacle et l'évocation de ses « povres clergons » (v. 1306), plaisir notamment exprimé par la litote des vers 1313-1314 : « Quoy que jeunes et esbatans / Soient, en riens ne m'en desplaist ». Toutefois, la rupture n'est qu'apparente et superficielle : la négation grammaticale du vers 1324 – « Pas ilz ne dorment » (signifiant « ils ne ferment jamais l'œil ») – a elle aussi valeur de litote soulignant par antiphrase l'énergie exceptionnelle de ces gens (autrefois) jeunes. De même la désolation évoquée au vers 1326 face au spectacle de jeunes gens sommeillant comme des vieillards – qu'ils sont – et destinés à l'insomnie, dessine en creux la vie qui leur est promise (strophes CXXXI-CXXXIII).

⁵⁵ On trouve une construction similaire, derrière *mais*, aux vers 583-584 du *Testament*.

⁵⁶ Sur la dimension topique de cet énoncé, brochant sur un motif courant que l'on retrouve notamment chez Michault Taillevent, voir la note à l'édition de Jean-Claude Mühlethaler, *Lais, Testament, poésies diverses*, éd. cit., p. 253.

Ainsi, tout en façonnant majoritairement des proverbes qui épousent les contours de l’octosyllabe ou du distique d’octosyllabes, en illustrant régulièrement la figure alors répandue de l’épiphonème proverbial, Villon introduit dans la formulation et l’intégration de ses énoncés parémique des éléments de variété, sans doute destinés à établir la connivence des initiés entre le poète et son lecteur. Pour ce faire, Villon joue sur le calibre des énoncés sentencieux, qu’il peut dilater jusqu’à ce qu’ils occupent l’intégralité d’une strophe carrée; il écartèle parfois les proverbes en y insérant des incidentes; enfin il les distribue en des points fluctuants de la strophe et feint parfois de rompre avec la continuité thématique attendue de l’épiphonème. Il joue volontiers avec des conventions répandues à la fin du Moyen Âge, qu’il suppose familières à ses lecteurs. Aussi ses pratiques tranchent-elles, par exemple, sur celles de Michault Taillevent dans son *Passetemps*⁵⁷. Dans ce poème, composé avant 1440, la présence des proverbes est « massive », mais surtout « flagrante en fin de strophe »⁵⁸. Ainsi le lecteur, guidé par des repères constants, peut-il compter sur la réitération, toujours dans la même position, de cet épiphonème opérant la synthèse thématique de chaque strophe. Le procédé construit une régularité qui, outre le schéma des rimes (ababbcc), contribue à la saisie intuitive de la strophe – de sept octosyllabes dans le cas du *Passetemps* – en tant qu’unité formelle et sémantique. Rien de tel chez Villon. Sans refuser à ses lecteurs le plaisir que peut leur procurer la lecture des proverbes et énoncés sentencieux, le poète les parsème de manière discrétionnaire sur leur parcours, et ce dans deux intentions au moins: d’une part, s’octroyer la liberté de les faire disparaître d’assez longues sections qui sont ainsi mises en valeur, en creux, par leur caractère exceptionnel (notamment la section conclusive du *Testament*); d’autre part, cultiver la vigilance d’un lecteur qui, se gardant de la somnolence des « povres clergons » du vers 1306, est incité

57 Robert Deschaux, *Michault Taillevent: un poète bourguignon du xv^e siècle, édition et étude*, Genève, Droz, 1975, p. 134-160.

58 Voir Emmanuelle Rassart-Eeckhout, « La mécanique proverbiale: l’épiphonème dans *Le Passe temps* de Michault Taillevent », *Les Lettres romanes*, 51, « “A l’heure encore de mon escrire”. Aspects de la littérature de Bourgogne sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », 1997, p. 147-162.

à rester attentif et à cultiver une souplesse nécessaire pour suivre les sautes et les saillies d'un poète qui, par son emploi des proverbes comme par bien d'autres traits d'écriture de son *Testament*, affiche son refus de construire un discours linéaire, porté par une voix stable et vecteur d'un message univoque.

DE LA MISE EN VOIX À LA CRÉATION DES PROVERBES : UNE TRADITION LABILE ET OUVERTE

Les énoncés de vérité générale se matérialisent dans le *Testament* sous la forme d'un corpus modeste de trente-huit occurrences n'occupant guère que quelque quatre-vingt-cinq octosyllabes. En dépit de cette extension restreinte, leur contenu, leur formulation et leur mode d'insertion dans le flux du discours poétique reflètent à plusieurs égards l'art littéraire et les ambitions de François Villon.

Jeux de discours, jeux de voix : le proverbe dans toutes les bouches

Le fait de prononcer des proverbes, perçus comme des formulations autorisées de la sagesse populaire ou de quelque *auctor*, sert dans certains textes didactiques à attester la fiabilité et la respectabilité des personnages qui les énoncent. Le procédé s'observe par exemple dans un texte dramatique anonyme composé au début du xv^e siècle, le *Geu des Trois Roys*⁵⁹. Comme l'indique son titre, cette œuvre met en scène les épisodes de l'enfance du Christ qui suivent immédiatement la Nativité. L'ambition du dramaturge est avant tout morale et son *modus operandi* consiste, entre autres, à fournir aux lecteurs et spectateurs de son *Geu* des exemples à suivre et des contre-exemples à fuir. Pour dessiner un clivage perceptible entre ces deux groupes étanches, il place quelques proverbes bien connus – et épousant les contours de l'octosyllabe servant de moule formel aux répliques – dans la bouche de toutes les figures dignes d'être imitées : Joseph, les Rois étrangers venus de leurs

59 La « Nativité » et le « *Geu des Trois Roys* » : *Two Plays from Manuscript 1131 of the Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris*, éd. Ruth Whittredge, Bryn Mawr (Pa.), [Faculty of Bryn Mawr College], 1944.

lointaines contrées pour apporter leur tribut à la Sainte Famille, le semeur de la parabole, etc. Par contraste, les acteurs compromettant leur propre salut ou faisant planer des menaces sur la rédemption possible du genre humain – Hérode, le cercle de conseillers qui l’entoure, les sbires qu’il envoie assassiner les Innocents, etc. – n’en formulent pas un seul, se distinguant ainsi en creux des personnages vertueux⁶⁰. On n’est guère surpris de ne pas discerner semblable répartition clivée dans un *Testament* dont l’auteur, bien informé sur la poésie didactique qu’incarne notamment le *Testament* de Jean de Meun, situe délibérément son œuvre aux marges d’un tel genre⁶¹. Il n’en reste pas moins instructif d’examiner les différentes voix et entités auxquelles le poète attribue les énoncés de vérité générale.

Sans se réserver l’apanage de leur formulation, le poète assume la responsabilité implicite d’une majorité d’entre elles, qu’elles soient reprises à la tradition ou créées de toutes pièces, en les inscrivant dans la continuité directe des développements par lesquels il teste⁶². Ne présentant pas ces formules comme des citations ou des discours rapportés, il laisse à ses lecteurs le soin de repérer leur teneur gnomique, postulant que la notoriété, le caractère consensuel ou la frappe formulaire de ces proverbes suffiront à leur conférer une certaine autorité à leurs yeux.

Dans une minorité de cas, le poète a recours au discours rapporté (direct ou indirect) pour attribuer la responsabilité des expressions sentencieuses qu’il cite à une tierce personne⁶³. Les sources ainsi convoquées nous font parcourir les horizons les plus variés, le poète se référant à un large

60 Voir Géraldine Veysseyre, « How to expand and polarize Mt 11-1-21: the use of proverbs in the *Geu des Trois Roys* (15th c., MS Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, 1131) », dans Lucie Doležalova et ead. (dir.), *Vulgarizing the Bible*, Turnhout, Brepols, à paraître en 2021.

61 Sur la manière dont François Villon transgresse toutes les règles juridiques et littéraires du testament, notamment dans la partie introductive de son poème, voir T. Hunt, *Villon’s Last Will*, op. cit., p. 40.

62 Tel est le cas de vingt-cinq d’entre elles, qui s’insèrent directement dans le *Testament* sans y être introduite par un indicateur de propos rapporté (v. 88, 127-128, 167-168, etc.). On peut ajouter à ce chiffre un vingt-sixième cas : le proverbe des vers 286-288, attribué sous forme de discours direct au cœur du poète (voir les v. 281-282).

63 Il s’agit de 12 cas sur 38.

éventail de profils intellectuels et moraux, depuis les modèles les plus incontestables – l'Écriture sainte (v. 214-216 et 1461-1464) ou, plus modestement, un prédécesseur médiéval déjà autorisé, Jean de Meun (v. 113-118) – jusqu'aux représentants de milieux interlopes incarnés par le brigand Diomède (v. 150-152) ou la Belle Heaumière (v. 539-540), en passant par la foule anonyme du peuple : habitants des villes de Picardie et de Champagne (v. 616)⁶⁴, voire animés humains laissés dans l'indétermination de l'anonymat le plus complet par l'emploi du pronom personnel indéfini *on*⁶⁵. Reprenant, avec distance et humour, les procédés précédemment décrits dans des textes didactiques comme le *Geu des Trois Roys*, François Villon reformule explicitement la teneur du proverbe attribué à Diomède, comme pour s'inscrire dans la catégorie des malfrats poussés au crime par leur pauvreté⁶⁶.

Comme le signale Tony Hunt, en lisant le *Testament* :

On n'a pas affaire à l'espace solitaire d'un monologue, mais à un théâtre de voix dans lequel le testateur donne le ton. Le phénomène central que constitue le contraste des différentes voix s'accompagne chez le testateur du refus de toute autorité, y compris la sienne⁶⁷.

La distribution des proverbes à des locuteurs distincts participe de cette stratégie d'écriture ; mais le poète va plus loin encore dans son ambition de saper l'autorité de la veine proverbiale.

Jeter le doute sur les proverbes ?

Il donne en effet à penser que les formules de vérité générale sont difficilement traçables, voire labiles, de même d'ailleurs que les énoncés, en particulier oraux. Cette fragilité du proverbe est éclairée par les vers 539

64 L'interprétation littérale des villes citées dans ce passage conduit à classer ici cette occurrence ; mais si l'on suit la piste des multiples sous-entendus grivois décelés par Claude Thiry dans ce passage (Villon, *Poésies complètes*, éd. cit., p. 138), on l'inscrira plutôt dans la catégorie précédente.

65 Voir « on dit » (v. 1685), « on dit communément » (v. 759).

66 Sur ce passage, et plus largement sur l'assimilation du poète à Diomedés, voir Jacques T. E. Thomas, *Lecture du « Testament » Villon : huitains 1 à XLV et LXXVIII à LXXXIV*, Genève, Droz, 1992, spéc. p. 69.

67 T. Hunt, *Villon's Last Will*, op. cit., p. 49 (nous traduisons).

et 540: « Car vielles n'ont ne cours nē estre / Ne que monnoye qu'on descrye ». L'authenticité et l'exactitude de la formule sont sujettes à caution du seul fait qu'elle s'inscrit dans le discours direct attribué à la belle Heaumière qui inclut, à la suite des « [regretz de la belle Heaulmyere] », sa « Ballade [et doctrine (...) aux filles de joye] ». C'est une intervention de l'auteur qui nous rappelle, à l'issue de cette ballade, que ses propos, dont les qualités intrinsèques sont en elles-mêmes sujettes à caution, ont de surcroît transité par un intermédiaire peu fiable :

Ceste leçon icy leur baille
 La belle et bonne de jadiz.
 Bien dit ou mal, vaille que vaille,
 Enregistrer j'ay fait ces diz
Par mon clerc Fremin l'estourdiz,
Aussi rassiz que je pense estre (v. 561-566, nous soulignons)⁶⁸.

28

De fait, le sens et la connotation de l'adjectif *rassis* sont ambiguës : le poète est-il (*de sens*) *rassis*, c'est-à-dire « constant, modéré, pondéré », ou bien « défraîchi », parce qu'il est aussi éloigné de sa jeunesse et de son statut d'*escollier* que les « povres clergons » dont on l'a vu se moquer ? En amont, le qualificatif qui accompagne le nom du scribe, de même que le parallèle établi avec le sérieux discutable d'un poète dont le lecteur aura déjà décelé l'esprit facétieux, sont propres à jeter le doute sur l'ensemble du poème précédent et, plus généralement, sur l'exactitude d'énoncés oraux ayant pu transiter par les *reportationes* de scribes de peu de foi. Il en ressort que, même quand les proverbes sont attribués par le poète à des émetteurs identifiés avec précision, comme c'est le cas ici, ils peuvent parvenir au lecteur sous une forme dépourvue de toute authenticité et donc de toute autorité. Le fait que l'énoncé de vérité générale des vers 539-540 soit dépourvu de tout style formulaire ajoute au doute qui pèse sur sa validité⁶⁹.

68 Sur la dimension topique de cet énoncé, brochant sur un motif courant que l'on retrouve notamment chez Michault Taillevent, voir la note de Jean-Claude Mühlethaler (*Lais, Testament, poésies diverses*, éd. cit., p. 253).

69 Ainsi est-il absent de tous les répertoires de proverbes consultés, y compris S. Singer (dir.), *Thesaurus proverbiorum Medii Aevi*, op. cit., pourtant fondé sur

Quelques strophes plus loin, le poète assène un nouveau coup de boutoir à la valeur d'autorité des proverbes en les envisageant comme un équipement ludique disponible pour tout locuteur, notamment lorsqu'une controverse le met aux prises avec un adversaire réel ou imaginaire. Fournissant l'exemple d'une joute verbale faisant intervenir la matière parémique, il se construit un adversaire de papier, qu'il individualise aussi peu que possible en le désignant au vers 571 par la relative hypothétique et indéterminée « qui me voudroit laidanger », puis au vers 585 par l'indéfini « aucun ». C'est dans la bouche de ce contradicteur virtuel qu'il place les injonctions généralisantes et redondantes des vers 582 à 584 – « [...] en femmes d'onneur et nom / Franc homme, se Dieu me sequeure, / Se doit employer, ailleurs non » –, puis du vers 589 – « [...] on doit aimer en lieu de bien [...] » ». Ce faisant, le poète sape de plusieurs manières l'autorité dont pourraient jouir ces conseils à portée générale : outre qu'il les attribue à un locuteur évanescent, né pour meubler des débats nés de son imagination, il les prive délibérément de la mise en forme stylistique qui les rendrait saillants et faciles à mémoriser. De surcroît, il les coupe de tout lien avec la matière proverbiale en usage à son époque et donc identifiable par ses lecteurs : aucun proverbe ni aucune sentence de contenu analogue n'est répertorié dans la littérature parémique du Moyen Âge tardif⁷⁰.

Par ces deux occurrences au moins, l'auteur du *Testament* incite de nouveau son lecteur à la vigilance, voire à la méfiance face aux énoncés gnomiques : parvenus à nous par des voies obscures, relayés par des locuteurs et des scribes plus ou moins fiables et respectables, dont l'identité voire l'existence même sont douteuses, les énoncés de vérité peuvent être forgés de toutes pièces, à tout moment, par n'importe qui. Il s'agit d'ailleurs là d'une activité ludique dont François Villon évoque la pratique dans un débat qu'il situe explicitement dans son for intérieur,

un corpus multilingue particulièrement large (voir les articles « alt » et « Geld », respectivement t. I, 1996, p. 89 et t. IV, 1997, p. 329-362).

⁷⁰ Nous avons consulté en vain, pour en repérer, *ibid.*, t. VII, 1998, s.v. « liebe », p. 398-486, ici p. 449. L'énoncé le plus proche de celui de *Testament* que nous y ayons trouvé est le suivant : « On doit congnostre avant qu'amer », que l'on rencontre notamment sous la plume de Jean Molinet. Le rapprochement demeure peu probant.

comme on vient de le voir. Il s'agit aussi, pour le poète, de se mettre en scène en tant que créateur de proverbes dignes de ce nom.

Dans l'atelier du poète : la fabrique du proverbe comme brevet d'inventivité

30 Plus que pour étayer des leçons de vie sur la sagesse populaire, le poète recourt au proverbe – et en particulier à un énoncé dont la frappe formulaire est patente – pour mettre en scène la manière dont il travaille lorsqu'il s'agit de façonner ses énoncés les plus percutants. Ainsi à la strophe LXIII, qui recèle deux énoncés gnomiques – fait exceptionnel dans le *Testament*⁷¹ –, à savoir « Que c'est nature femeninne / Qui tout unyement veult amer » (v. 611-612), puis « Que six ouvriers font plus que trois » (v. 616). La première est un constat dont la forme est aussi peu ciselée que celles qu'il plaçait dans la bouche de la Belle Heaumière ou de son contradicteur imaginaire : sa seule particularité formelle est syntaxique, son thème (*nature femeninne*) étant mis en valeur par une construction clivée. Suit un constat d'infertilité poétique face à ce *topos* antiféministe, courant dans la littérature satirique médiévale : « Autre chose n'y sçay rimer » (v. 613). Mais après avoir feint d'être ainsi vaincu et de voir sa créativité asséchée par le caractère éculé de ce lieu commun, le poète inverse sa trajectoire grâce à une structure exceptive : « Fors qu'on dist a Rains et a Troys, / Voire a L'Isle et a Saint Omer, / Que six ouvriers font plus que trois » (v. 614-616). Par ce soudain revirement, le poète met en scène à la fois la résurgence de ses facultés créatrices, la frappe convaincante d'une formule gnomique aussi saisissante que saillante, les attributions fallacieuses qu'il est loisible d'inventer pour elle en vertu de sa mise en forme⁷², enfin l'interprétation à double détente (littérale et grivoise) que permet son intégration étroite à la strophe. De fait, le proverbe « six ouvriers font plus que trois » est absent de tous les répertoires consultés ; mais l'art du poète le rend ici tellement plausible et savoureux qu'il s'impose à l'esprit du lecteur.

71 À l'échelle de tout le *Testament*, seules deux strophes incluent plus d'une formule de vérité générale, à savoir deux proverbes chacune : les strophes LXIII et CLVIII.

72 La précision même des villes citées sous forme de liste est suspecte pour le lecteur habitué aux facéties du poète.

La manière dont François Villon instille de la matière parémique dans son *Testament* montre, comme d'autres outils de son arsenal poétique, l'étendue de sa culture littéraire. Les procédés par lesquels il la met en valeur manifestent son ambition de se singulariser par rapport à ses modèles. Sa pratique d'écriture atteste qu'il connaît parfaitement la tradition proverbiale, les usages littéraires auxquelles elle se prête et l'horizon d'attente des lecteurs de la fin du Moyen Âge. Loin de tourner le dos à ce procédé rhétorique dont la veine sérieuse est abondamment cultivée dans la littérature didactique, il s'engouffre dans toutes les brèches qu'offre sa tradition. Tirant profit de son éclatement en énoncés discontinus, il puise en liberté dans la matière offerte, qu'il intègre avec souplesse aux strophes de son *Testament*, organisant des frottements concertés entre les structures syntaxiques, sémantiques et métriques des deux niveaux d'énoncés. Donnant à voir ses origines obscures, il s'autorise à attribuer des proverbes bien choisis aux différentes voix qu'il fait entendre à côté de la sienne : celles de ses modèles (plus ou moins avouables, mais nommés dans les deux cas de figure), celles aussi de ses adversaires. Enfin, il participe à l'enrichissement de cette matière ouverte et labile, sur le fond et sur la forme : s'il égrène une poignée de proverbes qu'il a puisés ailleurs, François Villon prend plaisir à ciseler quantité d'énoncés gnomiques inédits. À ce titre, le vers 616 ne prend tout son sel que dans le contexte de la strophe LXIII qui l'abrite : ce n'est ni sa frappe saillante ni son absence probable des répertoires parémiologiques de l'époque qui en font une occurrence à part. Son caractère d'exception se construit au sein de cette strophe qui nous montre le poète au travail, opérant la synthèse de ses propres obsessions et de la tradition stylistique du proverbe dans le laboratoire poétique que constitue son *Testament*.

BIBLIOGRAPHIE

FRANÇOIS VILLON

Édition de référence

Lais, Testament, poésies diverses, éd. et trad. Jean-Claude Mühlethaler, avec *Ballades en jargon*, éd. et trad. Éric Hicks, Paris, Champion, coll. « Champion classiques, Moyen Âge », 2004.

Autre édition du *Testament* citée

Poésies complètes, éd. Claude Thiry, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 1991.

Autres textes cités

DESCHAUX, Robert, *Michault Taillevent : un poète bourguignon du XV^e siècle, édition et étude*, Genève, Droz, 1975.

Dit de la Queue de Renart, dans *Le Roman de Renart*, éd. dirigée par Armand Strubel, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1998, p. 905-911.

EUSTACHE DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, t. VIII, *Lettres*, éd. par le marquis de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, Paris, Firmin Didot et Cie, coll. « Société des anciens textes français », 1893.

GERSON, Jean, *Œuvres complètes*, t. VII, *L'Œuvre française*, éd. Palémon Glorieux, Paris, Desclée & Cie, 1966.

—, *Gerson bilingue. Les deux rédactions, latine et française, de quelques œuvres du chancelier parisien*, éd. Gilbert Ouy, Paris, Champion, 1988.

GUILLEMAIN, Alice (éd.), « Le Testament de Philippe de Mézières (1392) », dans *Mélanges de littérature du Moyen Âge au XX^e siècle, offerts à Mademoiselle Jeanne Lods*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1978, p. 297-322.

- Lamentations de Matheolus de Jehan Le Fèvre*, éd. Anton Gerard Van Hamel, Paris, E. Bouillon, 1892.
- La « Nativité » et le « Jeu des Trois Roys »: Two Plays from Manuscript 1131 of the Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris*, éd. Ruth Whittredge, Bryn Mawr (Pa.), [Faculty of Bryn Mawr College], 1944.
- Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*, éd. Joseph Morawski, Paris, Champion, coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1925.
- Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles: morales, facétieuses, historiques*, éd. Anatole de Montaiglon et James de Rothschild, Paris, Daffis, 1855-1878, 13 vol.
- Recueil général des Isopets*, éd. Julia Bastin, Paris, Champion, 1929-1982, 3 vol.
- Le Roman du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel*, éd. Catherine Gaullier-Bougassas, Paris, Champion, coll. « Champion classiques. Moyen Âge », 2009.
- RUTEBEUF, *Œuvres complètes*, éd. et trad. Michel Zink, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 2001.
- “*Le Testament maistre Jehan de Meun*”: *un caso letterario*, éd. Silvia Buzzetti Gallarati, Alessandria, Edizioni dell’orso, 1989.

Études critiques

- ALEXANDRE-BIDON, Danièle et Cécile Treffort (dir.), *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l’Occident médiéval*, Lyon, PUL, 1993.
- BAYARD, Florence, *L’Art du bien mourir au XV^e siècle*, Paris, PUPS, 1999.
- BRUNELLI, Giuseppe Antonio, « “Tant grate chevre que mal gist...” La ballade de Villon dite des proverbes (sagesse populaire et autobiographie) », *L’Analisi linguistica e letteraria*, 1/2, 2000, p. 257-267.
- BURGER, André, *Lexique complet de la langue de Villon*, Genève, Droz, 1974.
- BURIDANT, Claude, et François Suard (dir.), *Richesse du proverbe*, t. I, *Le Proverbe au Moyen Âge*, Lille, Université de Lille, 1984.
- DELARUE, François, « La “sententia” chez Quintilien », *La Licorne*, 3, « Formes brèves », 1979, p. 97-124.
- DEMAROLLE, Pierre, « Autour de la *Ballade des proverbes*. Aspects logiques de la poésie de François Villon », dans Claude Buridant et François Suard (dir.), *Richesse du proverbe*, t. I, *Le Proverbe au Moyen Âge*, Lille, Université de Lille, 1984, p. 75-85.

- DUFOURNET, Jean, « Sur le prologue et l'épilogue du *Testament* de Villon », dans *Dernières recherches sur Villon* [1980], Paris, Champion, 2020, p. 93-104.
- FAURE, Marcel, « Promenade dans l'entre-deux de François Villon », dans Jean Dufournet et Marcel Faure (dir.), *Villon entre mythe et poésie*, Paris, Champion, 2014, p. 181-185.
- FOX, John, *The Poetry of Villon*, London, Thomas Nelson, 1962.
- GREIMAS, Algirdas Julien, « Idiotismes, proverbes, dictons », *Cahiers de lexicologie*, 2, 1960, p. 41-61.
- GROS, Gérard, « De la *Ballade des pendus* à la *Complainte des trepassés* de Jean Molinet : permanence d'un thème », *Senefiance*, 10, « La prière au Moyen Âge », 1981, p. 315-335.
- , *Le Poète, la Vierge et le prince du Puy : étude sur les puyx marials de la France du Nord du XIV^e siècle à la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 1992.
- , « *De biau chanter et de biau lire*. Étude sur la représentation poétique de la Vierge au Moyen Âge », dans Christian Mouchel (dir.), *Imagines Mariae. Représentations du personnage de la Vierge dans la poésie, le théâtre et l'éloquence entre XII^e et XVI^e siècles*, Lyon, PUL, 1999, p. 13-33.
- HASENOHR, Geneviève, « La littérature religieuse », dans *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, Heidelberg, t. VIII/1, 1988, p. 266-305, repris dans *Textes de dévotion et lectures spirituelles en langue romane (France, XII^e-XVI^e siècle)*, assemblés et revus avec la collaboration de Marie-Clotilde Hubert, Sylvie Lefèvre, Anne-Françoise Leurquin, Christine Ruby et Marie-Laure Savoye, Turnhout, Brepols, 2015, p. 27-78.
- , « La société ecclésiastique selon le chancelier Gerson : typologies et vocabulaire », dans *Textes de dévotion et lectures spirituelles en langue romane (France, XII^e-XVI^e siècle)*, assemblés et revus avec la collaboration de Marie-Clotilde Hubert, Sylvie Lefèvre, Anne-Françoise Leurquin, Christine Ruby et Marie-Laure Savoye, Turnhout, Brepols, 2015, p. 747-769.
- HÜE, Denis, *La Poésie palinodique à Rouen (1486-1550)*, Paris, Champion, 2002.
- HUNT, Tony, *Villon's Last Will: Language and Authority in the "Testament"*, Oxford/New York, Clarendon/Oxford UP, 1996.
- JEAY, Madeleine, *Le Commerce des mots. L'usage des listes dans la littérature (XII^e-XV^e siècles)*, Genève, Droz, 2006.
- LEMAIRE, Jean-Pierre, « La voix et l'épithète », dans Jean Dufournet et Marcel Faure (dir.), *Villon entre mythe et poésie*, Paris, Champion, 2014, p. 189-197.

LORCIN, Marie-Thérèse, *Les Recueils de proverbes français (1160-1490). Sagesse des nations et langue de bois*, Paris, Champion, 2011.

MÉNARD, Philippe, « Réflexions sur la *Ballade des dames du temps jadis* », dans Jean Dufournet et Marcel Faure (dir.), *Villon entre mythe et poésie*, Paris, Champion, 2014, p. 107-129.

MESCHONNIC, Henri, « Les proverbes, actes de discours », *Revue des sciences humaines*, 163, « Rhétorique du proverbe », juillet-septembre 1976, p. 419-430.

RASSART-EECKHOUT, Emmanuelle, « La mécanique proverbiale : l'épiphonème dans *Le Passe temps* de Michault Taillevent », *Les Lettres romanes*, 51, « "A l'heure encore de mon escrire". Aspects de la littérature de Bourgogne sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », 1997, p. 147-162.

210

RYCHNER, Jean, et Albert Henry, *Le Testament Villon. Commentaire*, Genève, Droz, 1974.

SCHULZE-BUSACKER, Élisabeth, *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du Moyen Âge français : recueil et analyse*, Genève/Paris, Slatkine/Champion, 1985.

—, « La constitution des recueils de proverbes et de sentences dans l'Antiquité tardive et le Moyen Âge », dans Pierre Nobel (dir.), *La Transmission des savoirs au Moyen Âge et à la Renaissance*, t. I, *Du XI^e au XV^e siècle*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2005, p. 259-287.

—, *La Didactique profane au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2012.

SINGER, Samuel (dir.), *Thesaurus proverborum Medii Ævi. Lexikon der Sprichwörter des romanisch-germanischen Mittelalters*, Berlin/New York, De Gruyter, 1995-2002, 13 vol.

TAYLOR, Archer, *The Proverb*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1931.

THIRY, Claude, « François Villon, poète du visuel », dans Michel Zink et Danielle Bohler (dir.), *L'Hostellerie de pensée. Étude sur l'art littéraire au Moyen Âge offertes à Daniel Poirion par ses anciens élèves*, Paris, PUPS, 1995, p. 439-457.

THOMAS, Jacques T. E., *Lecture du « Testament » Villon : huitains I à XLV et LXXVIII à LXXXIV*, Genève, Droz, 1992.

VEYSSEYRE, Géraldine, « How to expand and polarize Mt II-1-21: the use of proverbs in the *Geu des Trois Roys* (15th c., MS Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, 1131) », dans Lucie Doležalova et ead. (dir.), *Vulgarizing the Bible*, Turnhout, Brepols, à paraître en 2021.

ZINK, Michel, *La Littérature française du Moyen Âge*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle », 1992.

—, *L'Humiliation, le Moyen Âge et nous*, Paris, Albin Michel, 2017.

ZUMTHOR, Paul, « L'épiphonème proverbial », *Revue des sciences humaines*, 163, « Rhétorique du proverbe », juillet-septembre 1976, p. 313-328.

MARGUERITE DE NAVARRE

Édition de référence

L'Heptaméron, éd. Nicole Cazauban, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », éd. revue 2020 [fondée sur l'édition Gruget, 1559].

Autre édition de *L'Heptaméron* citée

L'Heptaméron, éd. Michel François, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1994 [fondée sur les manuscrits BnF].

Autres œuvres citées

BOCCACE, *Le Décaméron*, éd. et trad. Jean Bourciez, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1988.

ESTIENNE, Robert, *Dictionnaire françois-latin*, Paris, Robert Estienne, 1549.

Études critiques

BENVENISTE, Émile, « Les relations de temps dans le verbe français », dans *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », t. I, 1976, p. 237-250.

CAZAUBAN, Nicole, « Sur l'élaboration de *L'Heptaméron* », dans Marcel Tetel (dir.), *Les Visages et les Voix de Marguerite de Navarre*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 23.

—, « Les devisants de *L'Heptaméron* et leurs “nouvelles” », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1996/5, p. 879-893.

DÉTRIE, Catherine, « Apostrophe / Forme d'adresse », dans Catherine Détrie, Paul Siblot, Bertrand Vérine, Agnès Steuckardt (dir.), *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, Paris, Champion, 2017, p. 37-39.

FOURNIER, Nathalie, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 2002.

GUILLOT, Céline, « Démonstratif et déixis discursive : analyse comparée d'un corpus écrit en français médiéval et d'un corpus oral de français contemporain », *Langue française*, 152, 2006, p. 56-69.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, « Les formes nominales d'adresse dans les conversations familiales », dans Catherine Kerbrat-Orecchioni (dir.), *S'adresser à autrui. Les formes nominales d'adresse en français*, Chambéry, Publications de l'Université de Savoie, 2010.

KLEIBER, Georges, « Marqueurs inférentiels et processus interprétatifs : pour une approche "plus sémantique" », *Cahiers de linguistique française*, 11, 1990, p. 241-258.

MATHIEU-CASTELLANI, Gisèle, *La Conversation conteuse. Les nouvelles de Marguerite de Navarre*, Paris, PUF, 1992.

SPITZER, Leo, « L'art de la transition chez La Fontaine », dans *Études de style*, Paris, Gallimard, 1970, coll. « Tel », p. 166-207.

NICOLAS BOILEAU

Édition de référence

Satires, Épîtres, Art poétique, éd. Jean-Pierre Collinet, Paris, Gallimard, coll. « Poésie », 1985.

Autre édition des œuvres de Boileau citée

Œuvres complètes, éd. Françoise Escal, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1966.

Autres textes cités

DAIRE, Louis-François, *Les Épithètes françoises, rangées sous leurs substantifs*, Lyon, Pierre Bruyset Ponthus, 1759.

DU MARSAIS, *Des tropes ou des Différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue* [1730], éd. Gérard Dessons, Paris, Manucius, 2011.

LAMARTINE, Alphonse de, *Méditations poétiques* [1820], suivies de *Nouvelles Méditations poétiques* [1823], éd. Aurélie Loiseleur, Paris, LGF, coll. « Le Livre de poche classique », 2006.

LAMY, Bernard, *La Rhétorique ou l'Art de parler*, 3^e éd., Paris, André Pralard, 1688.

- LA NOUE, Odet de, *Le Dictionnaire des rimes françaises, selon l'ordre des lettres de l'alphabet. Auquel deux traitez sont adjoustez. L'un, des conjugaisons françaises l'autre, de l'orthographe française. Plus un Amas d'épithetes recueilli des oeuvres de Guillaume de Salluste seigneur Du Bartas*, Genève, Eustache Vignon, 1596.
- LA PORTE, Maurice de, *Les Epithetes* [1571], éd. François Rouget, Paris, Champion, 2009.
- LA ROCHEFOUCAULD, François de, *Maximes*, éd. Jean Rohou, Paris, LGF, coll. « Le Livre de poche classique », 1991.
- LONGIN, *Traité du sublime*, trad. Nicolas Boileau, éd. Francis Goyet, Paris, LGF, coll. « Bibliothèque classique », 1995.
- MARMONTEL, Jean-François, *Éléments de littérature* [1787], éd. Sophie Le Ménahèze, Paris, Desjonquères, 2005.
- MONTMERAN, Antoine de, *Synonimes et epithetes françaises, recueillies & disposées selon l'ordre de l'Alphabet*, Paris, Jean Le Bouc, 1645.
- MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste, *Reflexions sur l'Elegance et la politesse du stile* [1695], Paris, André Pralard, 1705.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *La Nouvelle Héloïse* [1761], éd. Jean M. Goulemot, Paris, LGF, coll. « Le Livre de poche classique », 2002.
- Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. Francis Goyet, Paris, LGF, coll. « Le Livre de poche », 1990.

Études critiques

- BARBAFIERI, Carine, « Du mauvais goût, en gastronomie et en littérature, selon Boileau », *Les Lettres romanes*, 62/1-2, 2008, p. 37-53.
- BERLAN, Françoise, « Lexique et genre : Boileau ou la candeur du satiriste », *Littératures classiques*, 28, 1996, p. 23-41.
- BERNÈS, Henri, « Une nouvelle édition de Boileau », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 47, 1935, p. 39-46.
- BEUGNOT, Bernard, « Boileau et la distance critique », *Études françaises*, 5/2, mai 1969, p. 194-206.
- CELEYRETTE-PIETRI, Nicole, *Les Dictionnaires des poètes : de rimes et d'analogies*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1985.
- DEBAILLY, Pascal, « L'éthos du poète satirique », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la Réforme et la Renaissance*, 57, 2003, p. 71-91.

- DEMŠAR, Janez, et Blaž Zupan, *Orange: From Experimental Machine Learning to Interactive Data Mining, White Paper*, Faculty of Computer and Information Science, University of Ljubljana, 2004.
- FONTANIER, Pierre, *Les Figures du discours* [1821-1830], éd. Gérard Genette, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1977.
- GROS, Karine, « “Asseyez-vous sur ce langage, il a des ressorts excellents” : une étude de *Finissez vos phrases! ou une Heureuse rencontre* de Jean Tardieu », *Recherches pédagogiques*, 11, 2005, p. 69-85.
- GUERRIER, Olivier, « Retour sur la question du binôme synonymique », dans Françoise Frazier et Olivier Guerrier, *La Langue de Jacques Amyot*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 111-127.
- LANSON, Gustave, *Boileau* [1892], Paris, Hachette, 5^e éd., 1919.
- LARTHOMAS, Pierre, *Le Langage dramatique : sa nature, ses procédés* [1972], Paris, PUF, 6^e éd., 1997.
- LE BOZEC, Yves, « Trois points de suspension... », *L'Information grammaticale*, 103, 2004, p. 3-6.
- LE GUERN, Michel, « Sur le silence », *Littérature*, 149, 2008, p. 38-44.
- MOLINIÉ, Georges, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, LGF, coll. « Les usuels de poche », 1992.
- PHILIPPE, Gilles, *Sujet, verbe, complément. Le moment grammatical de la littérature française. 1890-1940*, Paris, Gallimard, 2002
- , « Les deux corps du style », *Les Temps modernes*, novembre-décembre 2013, p. 144-154.
- PINEAU, Joseph, *L'Univers satirique de Boileau. L'ardeur, la grâce et la loi*, Genève, Droz, 1990.
- POUEY-MOUNOU, Anne-Pascale, « Dictionnaires d'épithètes et de synonymes aux XVI^e et XVII^e siècles : du lexique au manuel », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, 75, 2013, p. 47-65.
- , « L'épithète est-elle un vilain défaut? Les superfluités du style dans quelques caricatures de la poésie du XVI^e siècle », dans Carine Barbaferri et Jean-Yves Vialleton (dir.), *Vices de style et défauts esthétiques (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 147-179.
- , « Les démêlés de l'épithète et de la rime dans les arts poétiques des XVI^e et XVII^e siècles », dans Nadia Cernogora, Emmanuelle Mortgat-Longuet et Guillaume Peureux (dir.), *Arts de poésie et traités du vers français*

- (fin XVI^e-XVII^e siècles). *Langue, poème, société*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 171-190.
- REGUIG, Delphine, « Froideur et saveur de la rime chez Boileau », dans Sophie Hache et Anne-Pascale Pouey-Mounou (dir.), *L'Épithète, la rime et la raison. La lexicographie poétique en Europe, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 367-382.
- , *Boileau poète. « De la voix et des yeux... »*, Paris, Classiques Garnier, 2016.
- SCHRÖDER, Volker, « D'Ariste à Z... : Sur quelques clés de Boileau », *Littératures classiques*, 54, 2005, p. 153-167.
- SIOUFFI, Gilles, « Le problème du "froid" au XVII^e siècle. Sentiment terminologique, sentiment stylistique et sentiment linguistique », dans Carine Barbaferi et Jean-Yves Vialleton (dir.), *Vices de style et défauts esthétiques (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 71-87.
- SUHAMY, Henri, *Les Figures de style*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 8^e éd., 1997.
- TOURRETTE, Éric, « Agnès et le... », *La Voix du regard*, 20, 2007-2008, p. 81-86.
- , « Beaucoup de choses en peu de mots », *Poétique*, 184, 2018, p. 233-245.
- , *Maîtriser la dissertation littéraire générale*, Paris, Ellipses, 2018.
- VAN ELSLANDE, Jean-Pierre, *L'Imaginaire pastoral du XVII^e siècle, 1600-1650*, Paris, PUF, 1999.
- WOOD, Allen G., « Boileau, l'équivoque, et l'œuvre ouverte », *Biblio* 17, 73, « Ordre et contestation au temps des classiques » (1), dir. Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud, 1992, p. 275-285.
- XANTHOS, Aris, « Textable : programmation visuelle pour l'analyse de données textuelles », dans Émilie Née, Jean-Michel Daube, Mathieu Valette et Serge Fleury (dir.), *JADT 2014. Proceedings, 12th International Conference on Textual Data Statistical Analysis*, Paris, Jadt.org, 2014, p. 691-703.

CASANOVA

Édition de référence

Histoire de ma vie, éd. Jean-Christophe Igalens et Érik Leborgne, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2013, 3 vol.

Autres éditions et œuvres de Casanova citées

Histoire de ma fuite des prisons de la République de Venise, qu'on appelle les Plombs,
À Leipzig, chez Le Noble de Schönfeld, 1788.

Icosaméron, Plan-de-la-Tour, Éditions d'Aujourd'hui, coll. « Les introuvables »,
1987, 5 vol.

Autres œuvres citées

CHALLE, Robert, *Les Illustres Françaises*, éd. Jacques Cormier et Frédéric Deloffre, Paris, LGF, coll. « Bibliothèque classique », 1996.

DIDEROT, Denis, *De la poésie dramatique*, éd. Jacques et Anne-Marie Chouillet, dans *Œuvres complètes*, Paris, Hermann, 1980, t. X.

216

—, *La Religieuse*, éd. Florence Lotterie, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2009.

LATUDE, Jean Henri, dit Henri Masers de Latude, *Le Despotisme dévoilé ou mémoires authentiques de Latude, écrits par lui au donjon de Vincennes et à Charenton* (édition 1790-1800), Éditions La Bibliothèque Digitale.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du contrat social*, dans *Œuvres complètes*, éd. dirigée par Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. III, 1964.

Études critiques

AMOSSY, Ruth, *Images de soi dans le discours : la construction de l'ethos*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1999.

AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, « Repères dans le champ du discours rapporté », *L'Information grammaticale*, 55, 1992, p. 38-42.

—, « La représentation du discours autre : un champ multiplesment hétérogène », dans Juan Manuel Lopez Muñoz, Sophie Marnette et Laurence Rosier (dir.), *Le Discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 35-54.

—, *La Représentation du Discours Autre : principes pour une description*, Berlin, De Gruyter, 2020.

BRIN, Raphaëlle, « Du savoir-vivre au savoir écrire : la sociabilité mondaine comme modèle d'écriture dans l'*Histoire de ma vie* de Casanova », *Lumières*, 21, 2013, p. 165-176.

CABANTOUS, Alain, et François Walter, *Les Tentations de la chair : virginité et chasteté (16^e-21^e siècle)*, Paris, Payot et Rivages, 2020.

DELON, Michel, *Le Savoir-vivre libertin*, Paris, Hachette Littératures, 2000.

- DENIEUL, Séverine, « Du beau parleur occasionnel au conteur professionnel : la conversation dans l'*Histoire de ma vie* de Casanova », *Cahiers de littérature française*, 11, « Largesse de Casanova », dir. Michel Delon, 2011, p. 55-73.
- , « “Écrire comme on parle” et “parler comme on écrit” : la place de la conversation dans *Les Confessions* et dans l'*Histoire de ma vie* de Casanova », dans José López Hernández et Antonio Campillo (dir.), *El legado de Rousseau: 1712-2012*, Murcie, Editum, 2013, p. 83-100.
- DUVAL, Suzanne, « Le patron du discours indirect libre dans la prose fictionnelle de la première modernité (xvi^e-xviii^e siècles) », dans *Actes du Congrès mondial de linguistique française, juillet 2018*, 2019, article en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02022711/document> [consulté le 30 juin 2020].
- IGALENS, Jean-Christophe, *Casanova, l'écrivain en ses fictions*, Paris, Classiques Garnier, 2013.
- IGALENS, Jean-Christophe, et Erik Leborgne (dir.), *Casanova/Rousseau : lectures croisées*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2019.
- KOVÁCS, Ilona, « Les modulations de la voix de Casanova à travers les manuscrits de l'*Histoire de ma vie* », *Recherches & Travaux*, 61, 2002, p. 39-49.
- LAUFER, Roger, « Du ponctuel au scriptural (signes d'énoncé et marques d'énonciation) », *Langue française*, 45, 1980, p. 77-87.
- LEJEUNE, Philippe, *L'Autobiographie en France* [1971], Paris, Armand Colin, coll. « Cursus littéraire, 1998.
- , *Le Pacte autobiographique* [1975], Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points essais », 1996.
- LEROY, Alexis, « Casanova, ou l'instinct de conversation », dans Marie-Françoise Luna (dir.), *Casanova fin-de-siècle*, Paris, Champion, 2002, p. 157-164.
- LESNE-JAFFRO, Emmanuèle, « Soliloques et dialogues rétrospectifs. De la parole captive de Brienne au bavardage de Casanova », dans Jean Garapon (dir.), *La Parole dans les mémoires d'Ancien Régime*, Nantes, Éditions nouvelles Cécile Defaut, 2012 p. 187-204.
- LUNA, Marie-Françoise, « L'esprit de conversation », dans *Casanova mémorialiste*, Paris, Champion, 1998, p. 178-180.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Le Contexte de l'œuvre littéraire : énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993.
- MATHIEU-CASTELLANI, Gisèle, *La Scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, PUF, 1996.

- PAILLET, Anne-Marie, « Le bavardage au filtre des discours rapportés : de la substance au bruit », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2020/2, p. 283-293.
- ROSIER, Laurence, *Le Discours rapporté : histoire, théories, pratiques*, Bruxelles, Duculot, 1999.
- , *Le Discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, 2008.
- ROTH, Suzanne, « Le mirage de la conversation », *Europe*, mai 1987, p. 81-86.
- ROTHÉ, Sophie, *Casanova en mouvement : des attraits de la raison aux plaisirs de la croyance*, Paris, Le Manuscrit, 2016.
- THOMAS, Chantal, *Casanova : un voyage libertin* [1985], Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1998.

218

GEORGE SAND

Édition de référence

Mauprat, éd. Jean-Pierre Lacassagne, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », éd. revue 2020.

Autres textes cités

FLAUBERT, Gustave, *Correspondance*, t. II, 1851-1858, éd. Jean Bruneau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1980 ; t. III, 1859-1868, éd. Jean Bruneau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1991 ; t. IV, 1869-1875, éd. Jean Bruneau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1998 ; t. V, 1876-1880, éd. dirigée par Jean Bruneau et Yvan Leclerc, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2007.

Études critiques

- ADAM, Jean-Michel, et Gilles Lugin, « Effacement énonciatif et diffraction co-textuelle de la prise en charge des énoncés dans les hyperstructures journalistiques », *Semen*, 22, « Énonciation et responsabilité dans les médias », dir. Alain Rabatel et Andrée Chauvin-Vileno, 2006, <https://journals.openedition.org/semen/2776>.
- ANASTASAKI, Elena, « Jeux de narration et de pouvoir dans *Leone Leoni* et *Mauprat* de George Sand », *George Sand Studies*, 25, 2006, p. 52-66.

- BERTRAND-SABIANI, Julie, « De l'utopie à l'histoire : *Mauprat* et le *Journal* de décembre 1851 », dans Noëlle Dauphin (dir.), *George Sand : terroir et histoire*, Rennes, PUR, 2006, p. 219-230, <https://books.openedition.org/pur/7812>.
- BORDAS, Éric, « La contre-polyphonie sandienne de *Consuelo* », dans Michèle Hecquet et Christine Planté (dir.), *Lectures de « Consuelo », « La Comtesse de Rudolstadt » de George Sand*, Lyon, PUL, 2004, p. 21-37, <https://books.openedition.org/pul/6678>.
- COMBETTES, Bernard, « Les ajouts après le point », dans Michel Charolles (dir.), *Parcours de la phrase. Mélanges offerts à Pierre Le Goffic*, Paris, Ophrys, 2007, p. 119-131.
- , « Aspects de la ponctuation par le tiret au XIX^e siècle : l'exemple de *L'Insurgé* de Jules Vallès », dans Sonia Branca-Rosoff et al. (dir.), *L'Hétérogène à l'œuvre dans la langue et les discours. Hommage à Jacqueline Authier-Revuz*, Limoges, Éditions Lambert-Lucas, 2012, p. 215-228.
- DUCROT, Oswald, *Le Dire et le Dit*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.
- DÜRRENMATT, Jacques, *Bien coupé mal cousu. De la ponctuation et de la division du texte romantique*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1998.
- GENETTE, Gérard, « Vraisemblance et motivation », *Communications*, 11, « Recherches sémiologiques : le vraisemblable », 1968, p. 5-21, https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1968_num_11_1_1154.
- HECQUET, Michèle, *Lectures de « Mauprat » de George Sand*, [Villeneuve-d'Ascq], Presses universitaires de Lille, 1993.
- LONGHI, Julien, « D'où, de qui, ou comment vient le sens en discours », *Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique)*, 56, 2012, p. 5-21.
- , « Les voix de l'énonciation en discours : sujet énonciateur et sujet d'énonciation », *Arts et Savoirs*, 2, « Les théories de l'énonciation : Benveniste après un demi-siècle », dir. Lionel Dufaye et Lucie Gournay, 2012, <https://journals.openedition.org/aes/1679>.
- MOMBERT, Sarah, « *Consuelo*, “logographe” du roman historique », dans Michèle Hecquet et Christine Planté (dir.), *Lectures de « Consuelo », « La Comtesse de Rudolstadt » de George Sand*, Lyon, PUL, 2004, p. 133-143, <https://books.openedition.org/pul/6708?lang=fr>.
- PELLEGRINI, Florence, « “ ; – et ” : logique (dis)jonctive dans *Bouvard et Pécuchet* », dans Anne Herschberg Pierrot et Jacques Neefs (dir.), *Bouvard et Pécuchet : archives et interprétation*, Nantes, Éditions nouvelles Cécile Defaut, 2014, p. 123-147.

PÉTILLON, Sabine, et André Petitjean, « Le tiret de fin de phrase dans *Un cœur simple* – un stylème flaubertien ? », *Flaubert*, 8, « Ponctuation et mise en page : oralité et ordonnancement du discours chez Flaubert », dir. Florence Pellegrini, 2012, <http://journals.openedition.org/flaubert/1867>.

RABATEL, Alain, « Les relations Locuteur/Énonciateur au prisme de la notion de voix », *Arts et Savoirs*, 2, « Les théories de l'énonciation : Benveniste après un demi-siècle », dir. Lionel Dufaye et Lucie Gournay, 2012, <https://journals.openedition.org/aes/510>.

SERÇA, Isabelle, *Esthétique de la ponctuation*, Paris, Gallimard, 2012.

JEAN GENET

220

Édition de référence

Le Balcon, Paris, Gallimard, coll. « Folio théâtre », 2002.

Autres éditions et œuvres de Genet citées

Théâtre complet, éd. Michel Corvin et Albert Dichy, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2002.

Journal du voleur, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1949.

Études critiques

BORDAS, Éric, « Jean Genet, ou l'homo c'est le style », dans Bernard Alazet et Marc Dambre (dir.), *Jean Genet, rituels de l'exhibition*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2009, p. 33-41.

CHIESA, Lorenzo, « The First Gram of *Jouissance*: Lacan on Genet's *Le Balcon* », *The Comparatist*, 39, 2015, p. 6-21.

COE, Richard, *The Vision of Jean Genet*, London, Owen, 1968.

DERRIDA, Jacques, *Glas* [1974], Paris, Denoël-Gonthier, 1981.

GOLDMANN, Lucien, « Une pièce réaliste : *Le Balcon* de Jean Genet », *Les Temps modernes*, juin 1960, p. 56-67.

LACAN, Jacques, « Le désir et la jouissance », dans *Le Séminaire. Livre V, Les formations de l'inconscient*, texte établi par Jacques-Alain Miller, Paris, Éditions du Seuil, 1998, p. 251-268.

- PENNEY, James, « The Phallus Unveiled: Lacan, Badiou and the Comedic Moment in Genet's *The Balcony* », *Paragraph*, 42/2, 2019, p. 170-187.
- SARTRE, Jean-Paul, *Saint Genet, comédien et martyr* [1952], Paris, Gallimard, 2011.
- THODY, Philip, *Jean Genet: A Study of His Novels and Plays*, New York, Stein and Day, 1968.

RÉSUMÉS

FRANÇOIS VILLON, *TESTAMENT*

Géraldine VEYSSEYRE (Sorbonne Université),

« Le poète fécond en sa forge sentencieuse :
les proverbes dans le *Testament* de Villon »

Le *Testament* de François Villon intègre une matière qui était en vogue au xv^e siècle dans un grand nombre de genres littéraires : les proverbes et formules de vérité générale. Apparaissant à intervalles irréguliers, ils le font sous le signe d'une extrême variété : le poète joue avec souplesse sur leur fréquence, leur calibre, leur position dans la strophe, leur articulation logique avec le contexte, leur formulation plus ou moins saillante, etc. Sans fournir la clé de lecture univoque d'un poème cultivant ambiguïté, polysémie et ironie, ces proverbes signalent peut-être en creux, par leur absence, l'un des îlots de sérieux, voire de sincérité du poème (v. 793-1020). Ils attestent aussi l'inventivité du poète qui, loin de s'en tenir aux matériaux parémiqes usuels, enrichit notablement le répertoire disponible à son époque. À la strophe LXIII, il va jusqu'à se mettre en scène, ciselant un proverbe – inédit – de son cru. Ailleurs, le poète use du discours direct pour faire circuler les proverbes dans toutes les bouches, y compris les moins recommandables, et il pointe les incertitudes liées à leur transmission. Jetant ainsi le doute sur l'autorité de ces énoncés, il affiche leur valeur littéraire plus que morale.

Isabelle FABRE (Université Paris Nanterre),

« “Parler de contemplation” :
le lexique de la dévotion dans le *Testament* de Villon »

Coulée dans le moule de la fiction testamentaire, l'œuvre de François Villon en reprend aussi les stylèmes. On y reconnaît le type de l'*ars*

moriendi et le cadre dans lequel il s'inscrit, celui d'un exercice spirituel – l'introspection pénitentielle – préparant à la confession et précédant la dictée du testament proprement dit. Le lexique de la dévotion s'y déploie largement, mais selon des modalités parfois malaisées à cerner, entre détournement des modèles et dissonances registrales. On se propose d'en rendre compte en étudiant successivement l'écriture de l'examen de conscience, l'oraison mariale et la question de la « contemplation » dans le *Testament*.

MARGUERITE DE NAVARRE, *L'HEPTAMÉRON*

Agnès STEUCKARDT (Université Paul Valéry-Montpellier),

224

« La transition entre récit et dialogue dans *L'Heptaméron* »

L'Heptaméron modifie le modèle du *Décaméron* en introduisant à la fin de chaque nouvelle un dialogue. Ce faisant, il se donne à résoudre un problème textuel : comment articuler ce dialogue au récit ? Si le début de dialogue opère un changement de régime énonciatif systématiquement marqué par une apostrophe, il s'ancre dans le récit par les reprises anaphoriques et par les expressions référentielles. Anaphores résomptives et recatégorisations génériques permettent la montée en généralité, qui transforme le « conte » en « exemple ».

NICOLAS BOILEAU, *SATIRES*

Éric TOURRETTE (Université Lyon 3-Jean Moulin),

« La réticence dans les *Satires* de Boileau »

Dans ses *Satires*, Boileau exploite régulièrement la réticence, ce qui peut sembler inattendu de la part d'un poète aspirant à incarner la franchise et la vérité, jusqu'à la brutalité. Cela lui permet d'aborder de biais des sujets délicats, ayant trait à la sexualité, à la religion, à la violence physique... Plutôt que d'opposer, comme on le fait souvent, la réticence choisie par le locuteur et l'interruption imposée par l'interlocuteur, on distingue ici entre la suppression d'un mot isolé et la suppression d'un membre de phrase complet. Dans les deux cas, rien n'est dit expressément mais tout est dit tacitement. La réticence réussit donc l'étrange tour de force d'être

transparente sans être explicite et de convertir le silence en langage. Elle parvient à dire les choses sans les nommer, comme si le blanc devenait lui-même un signifiant paradoxal. Ainsi peut subtilement se loger au cœur de la phrase tout ce qu'il serait malséant d'exprimer verbalement, pour telle ou telle raison : la réticence libère la parole en feignant de la confronter à ses limites, elle est à la fois aporie du langage et triomphe du langage. Non seulement elle se substitue aux mots physiques, mais elle les surpasse nettement par le pouvoir évocateur qu'elle possède, par l'ouverture sémantique qu'elle promet, par l'émotion débordante qu'elle suggère : elle nous rappelle donc qu'on ne parle jamais mieux qu'en se taisant.

Thibaud METTRAUX (Université de Lausanne),

« Rendre *raison* des épithètes de Boileau : procès et redynamisation satirique »

Cet article propose de revenir sur les paradoxes de l'épithète dans les *Satires* de Boileau. Dans cette optique, nous considérerons d'abord les positions explicites que tient le satiriste à l'égard du procédé et des facilités de sa mise en rime dans les *Satires II* et *IV* relativement à la convocation de la figure de Textor dans le *Dialogue des poètes*. Ce procès de l'épithète apparaîtra alors comme relevant d'une appréhension lexicographique de la forme. Une brève étude de l'évolution du genre de l'épithétaire français donnera à saisir plus généralement les restrictions qui affectent, au XVII^e siècle, le profil catégoriel de l'épithète et ses possibilités paradigmatiques. Dans un deuxième temps, l'approche outillée permettra de constater l'importance de la densité et de la rime adjectivales dans les *Satires*, contrastant avec le traitement épistylistique que Boileau réserve à la figure. Prenant acte de cette apparente tension entre l'imaginaire et la pratique rédactionnelle effective, nous réfléchirons enfin aux possibles fonctions de l'épithète dans le cadre du dispositif satirique. L'exemple des *Satires II* et *III* fera notamment voir comment les modes du pastiche et de l'invention parodique offrent au satiriste un cadre privilégié, au sein duquel la *praxis* de l'épithète manifeste une exploitation maximale des possibilités sémiques et connotatives de la forme. L'analyse visera ainsi à rendre *raison* de l'épithète, selon ce terme si cher à Boileau et qui se situe au cœur de la constellation terminologique de la *Satire II*.

CASANOVA, *HISTOIRE DE MA VIE*

Clara de COURSON (Sorbonne Université),

« Parler sous les plombs. Représentations carcérales du discours dans l'*Histoire de ma vie* »

226

L'écriture casanovienne est couramment associée à une infrangible euphorie discursive, conjuguant une ample circulation énonciative à une régie narratoriale particulièrement apparente. L'épisode des Plombs, qui conclut le premier volume de l'*Histoire de ma vie*, semble à première vue offrir le négatif de ce mode majoritaire de gestion des discours autres par Casanova ; cette séquence n'en pondère pas moins l'atrophie diégétique due à la réclusion par des formes de représentation discursive d'une rare variété, portant à son comble la centralisation des voix par l'instance narratoriale, ainsi que les stratégies de reconfiguration mémorielle dont elle les investit souterrainement.

Isabelle CHANTELOUBE (Université Lyon 3-Jean Moulin),

« Autoportrait de l'écrivain en surplomb :
la réécriture d'une aventure dans l'*Histoire de ma vie* de Casanova »

Aux chapitres XIII à XVI du tome III de l'*Histoire de ma vie*, Casanova livre tous les secrets de sa célèbre évasion des Plombs en 1756 ; ce récit héroïque, réécriture quasi à l'identique de l'*Histoire de ma fuite*, contraste avec la narration haletante de ses voyages et de ses conquêtes et nous offre un autoportrait plus sombre et moins sulfureux du turbulent Vénitien. Comment gère-t-il la paratopie inhérente à son *ethos* prédiscursif ? En élaborant une scène d'énonciation qui reflète à la fois ses talents d'homme de spectacle, la rigueur de son esprit scientifique, et sa farouche volonté de rester maître de son destin hors des chemins tout tracés de la liberté : une scénographie du libertinage, un libertinage philosophique et pratique avant tout.

GEORGE SAND, *MAUPRAT*

Florence PELLEGRINI (Université Bordeaux-Montaigne),

« Énonciation, idéologie, autorité : effets de voix dans *Mauprat* »

« Quant [aux] doctrines [de Sand], s'en méfier d'après ses œuvres » (lettre de Gustave Flaubert à Ernest Feydeau du 21 août 1859). Si la notice de *Mauprat* semble dénier au roman toute visée démonstrative, force est de constater que le propos « doctrinal » sandien, fait d'humanitarisme et de confiance dans le progrès tant individuel que social, affleure de façon récurrente dans le récit comme dans la parole rapportée des personnages. C'est le dispositif énonciatif composite du roman que cette contribution se propose d'analyser : enchâssements narratifs et multiplication des premières personnes produisent une dissémination de la parole que vient concurrencer le retour – parfois l'intrusion – d'une instance auctoriale hétérodiégétique. La superposition des voix construit alors une diffraction de la prise en charge énonciative qui, par instabilité de l'origine, réduit sensiblement la portée des énoncés.

JEAN GENET, *LE BALCON*

Mairéad HANRAHAN (University College London),

« Style et stylisation dans *Le Balcon* de Genet »

La notion d'un style stylisé semble contradictoire, dans la mesure où la stylisation implique ce qu'une forme a en commun avec d'autres formes plutôt que ce qui la distingue. Cette contribution suggère que la notion n'en offre pas moins un aperçu productif du style de Jean Genet dans *Le Balcon*. En s'appuyant sur la lecture derridienne de l'écriture de Genet, ce texte se concentre sur la scène finale de castration : il montre comment l'auteur en a rehaussé l'indécidabilité en retravaillant son texte, et en analyse les implications pour la conception genétienne du rapport du singulier à l'universel. Ce qui est singulier, chez Genet, est la façon que l'on a de ne pas être que soi-même. L'idée d'un style stylisé est ainsi rendue pertinente par cette suggestion du texte : c'est en empruntant une voix qui n'est pas naturelle que l'on aborde une certaine vérité intime.

TABLE DES MATIÈRES

FRANÇOIS VILLON

TESTAMENT

Le poète fécond en sa forge sentencieuse :
les proverbes dans le *Testament* de Villon
Géraldine Veysseyre9

« Parler de contemplation » :
le lexique de la dévotion dans le *Testament* de Villon
Isabelle Fabre..... 33

MARGUERITE DE NAVARRE

L'HEPTAMÉRON

La transition entre récit et dialogue dans *L'Heptaméron*
Agnès Steuckardt 57

NICOLAS BOILEAU

SATIRES

La réticence dans les *Satires* de Boileau
Éric Tourrette 77

Rendre *raison* des épithètes de Boileau :
procès et redynamisation satirique
Thibaud Mettraux..... 95

CASANOVA

HISTOIRE DE MA VIE

Parler sous les plombs.
Représentations carcérales du discours dans l'*Histoire de ma vie*
Clara de Courson123

229

Autoportrait de l'écrivain en surplomb : la réécriture d'une aventure dans l' <i>Histoire de ma vie</i> de Casanova Isabelle Chanteloube	145
--	-----

GEORGE SAND

MAUPRAT

Énonciation, idéologie, autorité : effets de voix dans <i>Mauprat</i> Florence Pellegrini	171
---	-----

JEAN GENET

LE BALCON

230

Style et stylisation dans <i>Le Balcon</i> de Genet Mairéad Hanrahan	189
---	-----

Bibliographie	207
---------------------	-----

Résumés	223
---------------	-----

Table des matières	229
--------------------------	-----